



Session annuelle
du Conseil d'administration

Rome, 25–28 mai 2015

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2015/6-A/1*
(en français uniquement)
22 mai 2015
ORIGINAL: ANGLAIS

* Nouvelle parution pour raisons techniques

COMPTES ANNUELS VÉRIFIÉS DE 2014



Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM
(<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les coordonnateurs mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier
Tél.: 066513-2885

M. N. Nelson
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
Tél.: 066513-6410

Mme T. Tropea
Chef
Sous-Division de la comptabilité générale
Tél.: 066513-2426

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>Présentation</u>	4
<u>PROJET DE DÉCISION</u>	5
<u>SECTION I</u>	6
• <u>Déclaration de la Directrice exécutive</u>	6
• <u>Déclaration sur le contrôle interne</u>	16
• <u>État I</u>	22
• <u>État II</u>	23
• <u>État III</u>	24
• <u>État IV</u>	25
• <u>État V</u>	26
• <u>Notes afférentes aux États financiers au 31 décembre 2014</u>	27
• <u>ANNEXE I</u>	77
 <u>SECTION II</u>	 79
• <u>Lettre d'accompagnement du Rapport du Commissaire aux comptes</u>	81
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes</u>	82
• <u>Rapport du Commissaire aux comptes sur les États financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2014</u>	85
 <u>Liste des sigles utilisés dans le présent document</u>	 104

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2014, accompagnés de l'Opinion du Commissaire aux comptes et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Le Commissaire aux comptes, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les États financiers vérifiés du Programme alimentaire mondial, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les États financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2015/6-I/1).

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil:

- i) approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2014, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 4 507 782,37 dollars É.-U. pour l'exercice 2014 au titre de pertes de numéraire passées en charges et d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2014 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

SECTION I

Déclaration de la Directrice exécutive

INTRODUCTION

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'opinion du Commissaire aux comptes sur les États financiers de 2014, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.
2. Le PAM s'acquitte de son mandat en s'appuyant sur un cadre fondé sur les résultats qui a pour vocation d'assurer l'efficacité, l'obligation redditionnelle et la transparence. Le Plan stratégique pour 2014-2017 fixe le cadre des opérations du PAM et définit son rôle dans l'éradication de la faim dans le monde. Ce cadre s'appuie sur l'information financière et les données de gestion, qui constituent un élément clé pour permettre au PAM d'accomplir sa mission.
3. L'année 2014 a été particulièrement riche en défis pour le PAM. L'ampleur et la complexité croissante des crises se sont traduites par une forte augmentation la demande en aide et en services du PAM. Cinq situations d'urgence de niveau 3 concomitantes, ajoutées aux six situations d'urgence de niveau 2 en cours, ont constitué une gageure sans précédent pour l'organisation, son personnel et ses partenaires. Le volume des contributions a atteint en 2014 quelque 5 381 millions de dollars, soit une augmentation de 23 pour cent par rapport à 2013; cet accroissement témoigne de la reconnaissance des compétences du PAM par la communauté mondiale. Une part substantielle de ce montant concernait la République arabe syrienne, l'Iraq, le Soudan du Sud, la République centrafricaine ainsi que la participation du PAM à la lutte contre la maladie à virus Ebola.
4. En tant qu'organisation entièrement financée par des contributions volontaires, le PAM est tenu de satisfaire aux normes les plus rigoureuses en matière de gestion financière et budgétaire et d'information financière. En 2014, il a continué d'améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle, la gestion des risques financiers et le contrôle interne.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

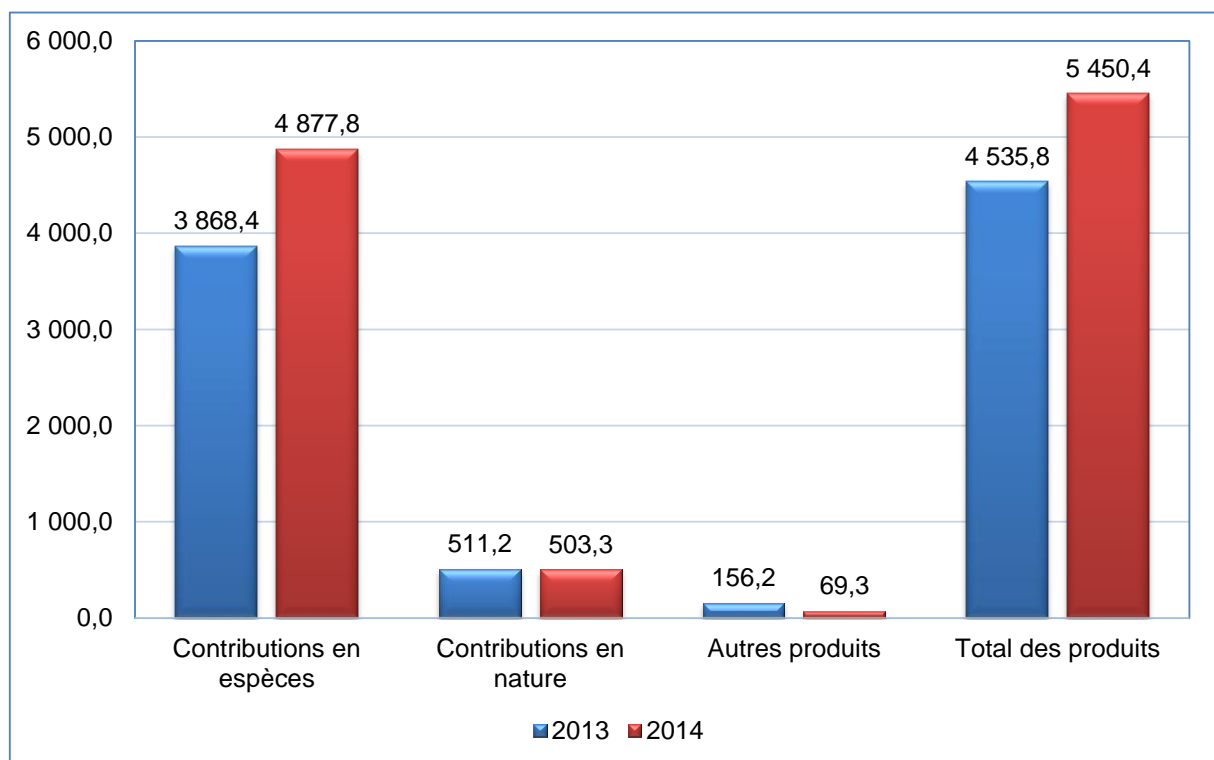
Résumé

5. Il ressort de l'analyse des résultats financiers et budgétaires que les produits, les charges et le budget ont augmenté en 2014. Cette analyse montre la solidité financière du PAM puisque les montants de l'actif net, des soldes des fonds et des réserves sont en hausse par rapport à 2013. Elle met en évidence que les services du PAM font l'objet d'une demande croissante pour répondre aux besoins essentiels des bénéficiaires.

6. En conformité avec les normes IPSAS, les règles d'information financière du PAM prévoient que les contributions sont comptabilisées en tant que produit dès lors qu'elles sont confirmées par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la remise des produits alimentaires, des espèces et des bons. Un décalage est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ainsi, pour l'exercice 2014, les ressources disponibles correspondent au solde des fonds à la fin de l'exercice 2013 et aux nouvelles contributions confirmées par les donateurs pendant l'exercice 2014. Par conséquent, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds, ou au contraire le reconstitue, il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice.

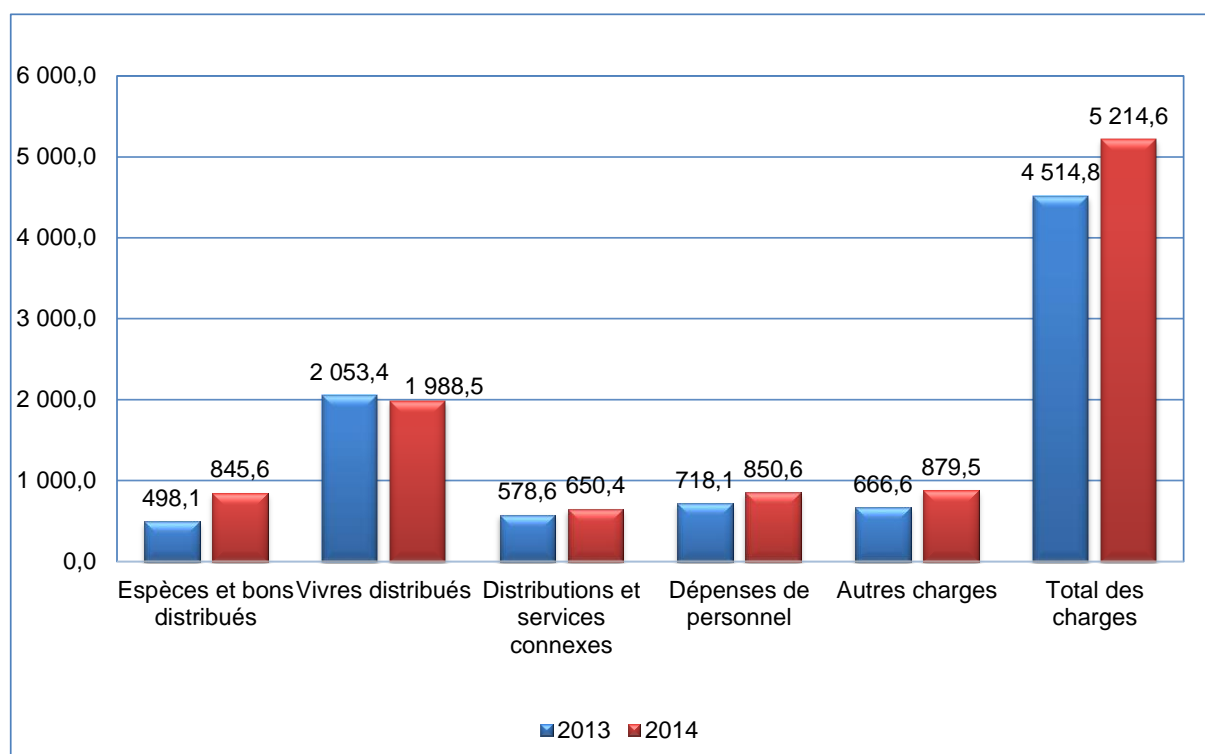
Résultats financiers de l'exercice 2014

Figure 1: Produits pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars)



7. Le montant de total des produits de l'exercice 2014 s'est élevé à 5 450,4 millions de dollars, en hausse de 914,6 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport au montant de 4 535,8 millions de dollars enregistré en 2013.
8. Cette progression est principalement due à l'augmentation de 1 009,4 millions de dollars des contributions en espèces, soit 26 pour cent de plus qu'en 2013.
9. Les autres produits, qui se montent à 69,3 millions de dollars en 2014, comprennent les éléments suivants:
- écarts de change: perte de (64,7) millions de dollars;
 - rendement des placements: 1,1 million de dollars; et
 - autres produits, générés par la fourniture de biens et services ainsi que par la vente de denrées endommagées et autres biens inutilisables: 132,9 millions de dollars.

Figure 2: Charges pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars)



10. En 2014, les charges du PAM se sont chiffrées à 5 214,6 millions de dollars, en hausse de 699,8 millions de dollars, soit 16 pour cent, par rapport à 2013.
11. Le coût des transferts monétaires et des bons a augmenté pour atteindre 845,6 millions de dollars, contre 498,1 millions de dollars en 2013. Cette hausse de 347,5 millions de dollars, soit 70 pour cent, est en grande partie due au recours aux transferts monétaires et aux bons dans le cadre des interventions menées pour répondre à la crise syrienne.
12. Le volume des produits alimentaires distribués en 2014 est resté au même niveau qu'en 2013 (3,2 millions de tonnes) tandis que leur valeur, soit 1 988,5 millions de dollars était de 3 pour cent inférieure. Quelque 53 pour cent des produits alimentaires distribués (tant en valeur qu'en volume) l'ont été dans le cadre des opérations de grande ampleur menées par le PAM en Éthiopie, au Soudan, au Pakistan, au Soudan du Sud et au Kenya ainsi que des projets liés à la crise en République arabe syrienne.
13. Les dépenses de personnel ont augmenté pour atteindre 850,6 millions de dollars contre 718,1 millions de dollars en 2013. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des obligations au titre du personnel recruté au plan local telles que déterminées par l'évaluation actuarielle et comptabilisées en tant que charge en 2014.
14. Les autres charges de l'exercice 2014 se décomposaient comme suit:
- fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 183,5 millions de dollars;
 - services sous-traités et autres services: 572,8 millions de dollars;
 - charges financières: 2,4 millions de dollars;
 - dépréciation et amortissement: 50,3 millions de dollars; et
 - autres charges: 70,5 millions de dollars.

Analyse de l'excédent

15. L'exercice 2014 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 235,8 millions de dollars, à comparer au montant de 21,0 millions de dollars en 2013. Cette augmentation de 214,8 millions de dollars s'explique par les dates retenues pour comptabiliser les produits et les charges (comme indiqué au paragraphe 6) et par les éléments suivants:
- une augmentation de 1 001,5 millions de dollars du produit des contributions, qui est passé de 4 379,6 millions de dollars en 2013 à 5 381,1 millions de dollars en 2014;
 - une augmentation de 699,8 millions de dollars des dépenses, qui sont passées de 4 514,8 millions de dollars en 2013 à 5 214,6 millions de dollars en 2014. Cette hausse est principalement due à la progression des distributions d'espèces et de bons aux bénéficiaires du PAM, qui a été en partie compensée par la diminution de l'assistance alimentaire en nature.

Situation financière à la fin de l'exercice 2014

Tableau 1: Résumé de la situation financière au 31 décembre 2014
(en millions de dollars)

	2014	2013
Actifs courants	4 476,6	4 012,6
Actifs non courants	676,1	719,8
TOTAL DES ACTIFS	5 152,7	4 732,4
Passifs courants	(585,3)	(566,2)
Passifs non courants	(644,7)	(493,5)
TOTAL DES PASSIFS	(1 230,0)	(1 059,7)
TOTAL DE L'ACTIF NET	3 922,7	3 672,7
Soldes des fonds	3 591,3	3 400,2
Réserves	331,4	272,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET DES RÉSERVES	3 922,7	3 672,7

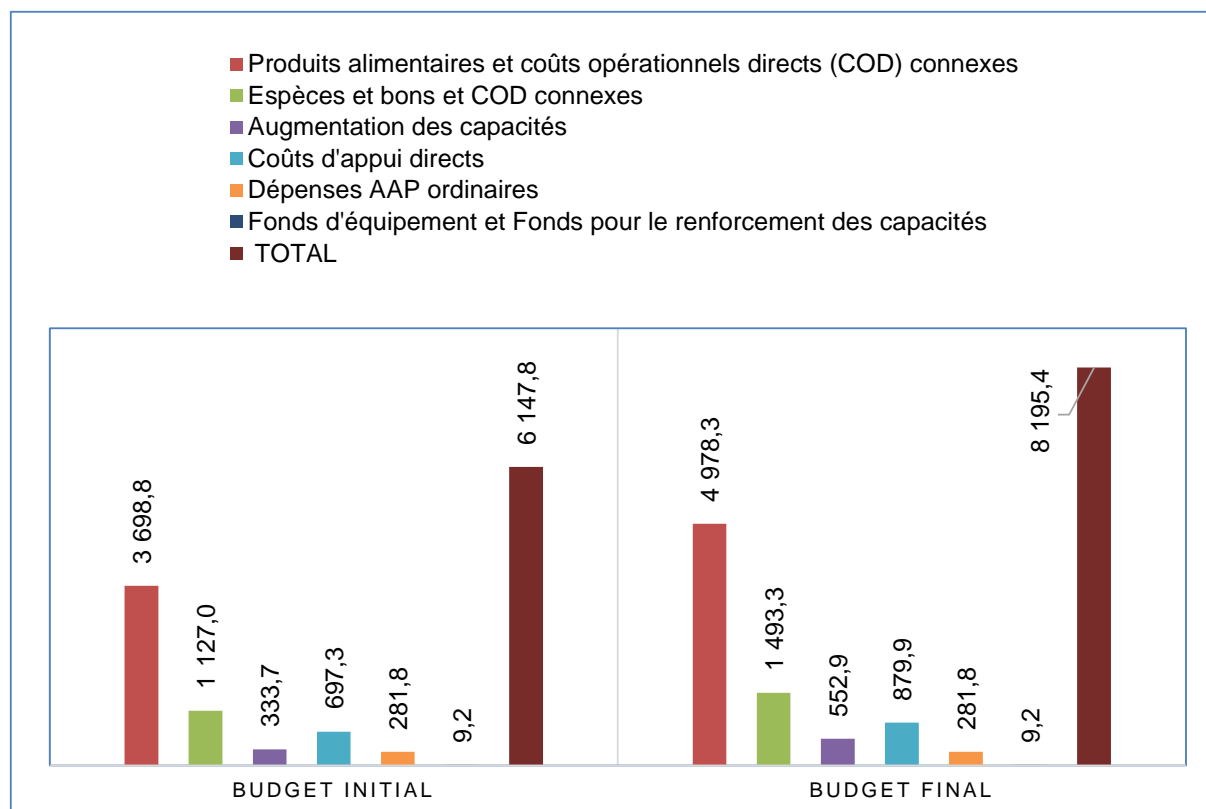
16. Au 31 décembre 2014, les actifs nets du PAM se montaient au total à 3 922,7 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 3 167,1 millions ont trait aux projets du Programme, ce qui représente environ 6 mois d'activités opérationnelles (comme en 2013). Le reste a trait au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale. Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses et les réductions correspondantes des soldes ne sont comptabilisées qu'au moment où les produits alimentaires ainsi que les espèces et les bons sont distribués. L'accroissement des réserves observé en 2014 est dû à une augmentation de 68,5 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP), en partie compensée par une réduction du Compte d'intervention immédiate.

17. Le montant total de la trésorerie et des placements à court terme a augmenté de 239,8 millions de dollars, soit 17 pour cent, passant de 1 436,2 millions de dollars en 2013 à 1 676,0 millions de dollars en 2014. Cette hausse tient essentiellement à l'accroissement du produit des contributions en 2014. La trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 1 054,8 millions de dollars, couvrent trois mois d'activités opérationnelles, comme en 2013.
18. Les contributions à recevoir ont augmenté de 253,1 millions de dollars, soit 13 pour cent, passant de 1 939,8 millions de dollars en 2013 à 2 192,9 millions de dollars en 2014. Cet accroissement est principalement dû à l'augmentation du produit des contributions en 2014.
19. À la fin de l'exercice 2014, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM a baissé de 85,8 millions de dollars, soit 13 pour cent, par rapport à 2013, en raison principalement d'une diminution du volume des stocks détenus de 0,2 million de tonnes, soit 18 pour cent (1,1 million de tonnes en 2013 contre 0,9 million de tonnes en 2014). Sur la base du montant projeté des ressources requises aux fins des opérations retenu dans le Plan de gestion pour 2015-2017, ce stock de 0,9 million de tonnes de produits alimentaires représente quatre mois d'activités opérationnelles.

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget

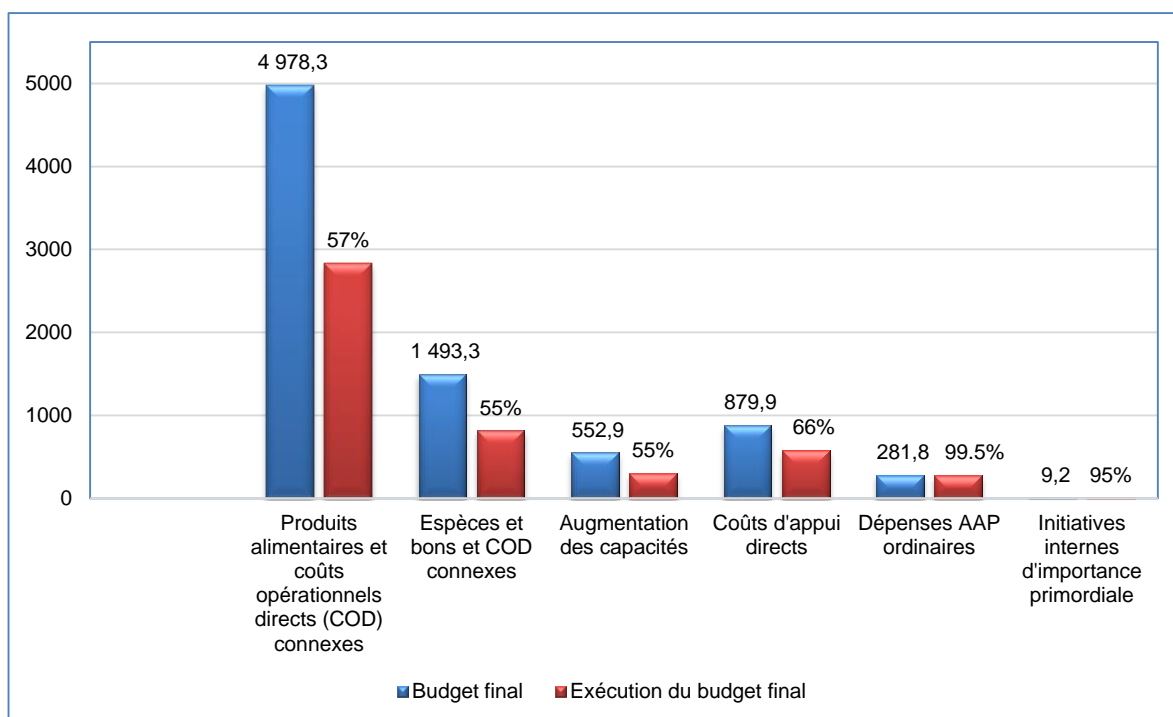
Figure 3: Budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (en millions de dollars)



20. Aux fins du budget, les coûts directs afférents aux projets et les coûts indirects (budget AAP), qui figurent sur l'*État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V)*, sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour 2014-2016. Le Plan de gestion prend en compte le montant total des coûts directs et indirects approuvés par le Conseil ou en vertu des pouvoirs qu'il a délégués, et il est globalement fondé sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts directs des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'avances au titre des mécanismes de préfinancement. Les ressources nécessaires au financement des coûts indirects deviennent disponibles lorsque le Plan de gestion est approuvé.
21. Le programme de travail prévu dans le Plan de gestion pour 2014–2016 soumis au Conseil en novembre 2013 se montait à 6 147,8 millions de dollars pour l'année 2014. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial" de l'État financier V. À la fin de l'année 2014, le programme de travail s'était accru sous l'effet de l'augmentation des besoins au titre des projets. Les ressources supplémentaires requises pour faire face à la crise syrienne se sont élevées à 1 186,0 millions de dollars, ce qui représente quelque 58 pour cent de l'augmentation totale (en raison des incertitudes qui prévalaient au moment de l'établissement du Plan de gestion, les besoins pris en compte pour cette crise correspondaient à seulement six mois). La part du Soudan du Sud dans cet accroissement est de 26 pour cent. Les autres augmentations notables concernent la lutte contre la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest et les conflits en Iraq et en République centrafricaine. Le programme de travail final pour 2014 s'est établi à 8 195,4 millions de dollars, soit une augmentation de 2 047,6 millions de dollars (un tiers de plus). Ce montant apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État financier V.

Exécution du budget

Figure 4: Exécution du budget final pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(en millions de dollars)



22. Le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés sont confirmées ou lorsque des fonds sont débloqués au titre des mécanismes de préfinancement. Les projets peuvent combiner ces deux sources pour financer les achats de denrées au moyen du mécanisme de gestion globale des vivres. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité ainsi que des difficultés propres aux opérations. En 2014, le budget final du PAM pour les coûts directs des projets s'est établi à 7 904,4 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 57 pour cent, du fait de ces diverses contraintes.
23. Ce taux d'exécution se décline comme suit selon les différentes catégories de coûts:
- Produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes: 57 pour cent;
 - transferts monétaires et bons, et COD connexes: 55 pour cent;
 - augmentation des capacités: 55 pour cent; et
 - coûts d'appui directs (CAD): 66 pour cent.
24. Les transferts sous forme d'espèces et de bons restent pour le PAM une modalité en pleine expansion. Ils ont représenté 18 pour cent du budget initial (contre 9 pour cent au cours de l'exercice précédent) et 18 pour cent du budget final (14 pour cent au cours de l'exercice précédent). L'augmentation substantielle du recours à ces instruments s'explique essentiellement par la nature des programmes mis en place à l'intention des syriens réfugiés en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.
25. Le budget AAP final comprenait 281,8 millions de dollars pour les dépenses ordinaires et 9,2 millions de dollars destinés aux initiatives internes d'importance primordiale. Au 31 décembre 2014, 99,5 pour cent du budget AAP ordinaire finalement approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 95 pour cent des crédits approuvés pour les initiatives internes d'importance primordiale.

RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE

26. Les États financiers du PAM sont établis sur la base des normes IPSAS depuis 2008. L'application de ces normes comptables internationalement reconnues permet au PAM de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
27. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion, ce qui permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière cohérente et faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
28. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies et notamment des États financiers trimestriels établis selon les normes IPSAS, dans lesquels sont présentés les résultats financiers, la situation financière et les flux de trésorerie du PAM, accompagnés d'une analyse qualitative et des principaux indicateurs financiers. De ce fait, la direction

prête une plus grande attention aux questions de gestion financière, et ces travaux permettent de détecter les risques.

29. La Déclaration sur le contrôle interne qui accompagne les états financiers annuels donne des assurances précises en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne. Le PAM continue de figurer parmi les rares institutions et programmes des Nations Unies qui fournissent ce niveau d'assurance à leur organe directeur.
30. La gestion globale des risques est intégrée à la gestion de la performance de l'organisation et constitue l'une des principales composantes de notre cadre de contrôle interne. Le cadre de gestion des risques définit trois catégories de risques, à savoir les risques contextuels, les risques programmatiques et les risques institutionnels, et indique pour chaque catégorie les mécanismes permettant de déterminer les mesures à prendre pour y faire face. Tous les bureaux du PAM gèrent leur propre registre des risques, faisant au besoin remonter les informations à cet égard aux échelons appropriés. Les risques susceptibles d'avoir un impact ou des répercussions préjudiciables sur la réalisation des objectifs en matière de programmes et d'organisation sont consignés dans le registre central des risques du PAM. Le contrôle des risques institutionnels est confié au Groupe de haut niveau chargé de la gestion.
31. Le Sous-Directeur exécutif chargé de la gestion des ressources et Directeur financier veille à ce que: a) les principes d'un contrôle de gestion rigoureux soient fermement ancrés dans la culture de l'institution; et b) il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la déclaration annuelle.
32. En sa qualité de rouage important du contrôle interne, le Secrétariat veille à l'application effective des recommandations des organes de contrôle interne et externe et rend compte à intervalles réguliers au Comité d'audit du PAM des recommandations non encore appliquées ainsi que des mesures engagées ou proposées pour donner suite à celles relatives aux risques majeurs.
33. Le PAM a adopté des mesures précises concernant la publication des principales informations relatives au contrôle. Depuis fin 2012, les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur le site Web du PAM dans les 30 jours suivant leur publication.

EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT

34. L'examen du cadre de financement a pour objet de mieux adapter les systèmes financiers à l'évolution des besoins opérationnels du PAM. Il est centré sur trois volets: i) rendre les ressources plus prévisibles; ii) améliorer la souplesse de la structure de gestion des fonds du PAM; et iii) renforcer l'obligation de rendre compte en matière de planification et de gestion des coûts.
35. Dans le cadre du premier volet, le PAM s'est penché sur le Mécanisme de financement anticipé. Cet examen a abouti à une augmentation globale de la capacité de prêt, y compris moyennant un relèvement du plafond de l'enveloppe de prêts internes en faveur des projets, qui est passé de 207 millions de dollars à 570 millions de dollars (décision 2014/EB.A/8). L'impact du relèvement de ces plafonds est d'ores et déjà important, puisqu'il s'est traduit, par rapport à 2013, par une augmentation de 62 pour cent des avances accordées aux projets au titre du dispositif de prêts internes en faveur

des projets et un accroissement de 12 pour cent des denrées achetées dans le cadre du Mécanisme de gestion globale des vivres. Ces nouvelles dispositions ont renforcé l'efficacité et l'efficience des opérations, en particulier de celles se rapportant aux situations d'urgence de niveau 3.

36. Ces progrès, certes non négligeables, sont jusqu'à présent le fruit de changements de faible ampleur. En 2015-2016, l'examen du cadre de financement s'attachera à réviser plus en profondeur l'architecture financière en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

37. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que de la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
38. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM ainsi que du Groupe consultatif pour les placements, composé de spécialistes extérieurs au PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
39. Les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 565,5 millions de dollars au 31 décembre 2014. Sur ce montant, 350,9 millions de dollars ont à ce jour été financés par imputation aux fonds et projets correspondants. Le solde non financé de 214,6 millions de dollars est comptabilisé au passif du Fonds général. Le plan de financement approuvé par le Conseil en 2010 prévoit notamment d'affecter un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011. Le montant actuel des actifs mis en réserve, sous forme d'obligations, d'actions et de trésorerie, en vue de financer les passifs bruts à long terme liés aux avantages du personnel, représente un niveau de financement de 64 pour cent. Ce niveau est en baisse par rapport à 2013, où il atteignait 82 pour cent, ce qui s'explique par une augmentation des engagements sous l'effet de deux principaux facteurs: i) une diminution du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur des engagements; et ii) une augmentation des engagements à long terme imputable aux membres du personnel recrutés au plan local, tels que déterminés par l'évaluation actuarielle. Malgré le recul du niveau de financement en 2014, il reste néanmoins possible de parvenir en 2025, terme de la période visée par le plan de financement, à la couverture intégrale des engagements.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

40. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions, et il s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques

correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.

41. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2015-2017; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017 approuvé par le Conseil en 2013; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2014; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2015; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création en 1963.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

42. On trouvera à l'annexe I au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaires, des principaux banquiers et du Commissaire aux comptes du PAM.

RESPONSABILITÉ

43. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les États financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les États financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2014.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2014
État II	États des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
État III	États des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
État IV	États des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Notes afférentes aux États financiers

Signé sur l'original
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 27 mars 2015

Déclaration sur le contrôle interne

CHAMP D'APPLICATION ET OBJET DU CONTRÔLE INTERNE

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes comprenant notamment une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses actifs.
2. Le rôle du système de contrôle interne est de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque que le PAM ne parvienne pas à atteindre ses buts et objectifs. Ce système peut donc fournir une assurance raisonnable mais pas absolue que les objectifs du PAM seront atteints. Il repose sur un processus continu qui permet de détecter les principaux risques menaçant la réalisation des objectifs, d'évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et de les gérer de manière efficace, efficiente et économique.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL DU PAM

3. De par la nature de son travail en tant qu'organisme humanitaire, le PAM est appelé à aller là où on a besoin de lui. Cela l'expose à des situations dans lesquelles le risque intrinsèque est élevé, à la fois pour la sécurité de son personnel et pour son aptitude à maintenir des contrôles internes de qualité.
4. Le contrôle interne constitue une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il appartient à la direction, à tous les niveaux, de:
 - i) Instaurer au sein de l'institution un environnement et une culture propices à l'efficacité du contrôle interne;
 - ii) répertorier et évaluer les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs;
 - iii) définir et proposer des politiques, plans, normes opérationnelles, procédures, systèmes et autres activités de contrôle qui auront pour effet de réduire au minimum, atténuer et/ou limiter les risques associés aux situations de vulnérabilité détectées;
 - iv) veiller à ce que la circulation de l'information et la communication soient efficaces, afin que tous les membres du personnel comprennent ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent; et
 - v) surveiller l'efficacité des processus de contrôle et favoriser leur amélioration continue.

LE CADRE DE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

5. En 2011, le PAM a adopté un nouveau cadre de contrôle interne inspiré des meilleures pratiques définies par le COSO¹. Ce cadre s'appuie également sur une série de lignes directrices et d'outils dont le but est d'aider les responsables à évaluer l'efficacité du contrôle interne dans l'unité administrative qu'ils supervisent. En 2013, le COSO a publié une importante mise à jour de ses directives, recommandant aux organismes qui appliquent les meilleures pratiques qu'il a définies de s'efforcer de réviser leur cadre de contrôle interne d'ici la fin de 2014. Au cours de l'année 2014, le PAM a entrepris de réviser ce cadre en vue de son application à compter de 2015. Ces travaux se sont appuyés sur les résultats de deux missions de conseil achevées par l'Inspecteur général en février 2015 portant sur: i) l'efficacité du processus d'assurance; et ii) la cartographie des responsabilités en matière d'assurance, visant à déterminer les principales activités de contrôle qui relèvent de la direction à l'aide du modèle des trois lignes de défense.
6. En 2012, la Directrice exécutive a publié une déclaration sur l'appétence du PAM pour le risque. Ce document vise à renforcer encore les engagements pris par le PAM devant ses organes directeurs en expliquant les risques auxquels il est confronté et comment il y fait face en cherchant chaque fois que possible à les minimiser. La déclaration expose la façon dont le PAM envisage les risques. Elle donne à l'ensemble du personnel du PAM les moyens de faire connaître aux partenaires et autres parties prenantes les niveaux de risques que celui-ci est prêt à accepter, et de les associer en amont aux décisions concernant le partage des risques. Le Conseil est tenu informé des risques importants à l'occasion de points périodiques sur les opérations.
7. Le PAM a continué d'élaborer et de perfectionner ses procédures de gestion des risques conformément à sa politique en la matière. Il s'attache à détecter et gérer les risques à deux grands niveaux: celui des risques qui ont une incidence sur une unité administrative (bureau de pays, bureau régional ou division du Siège à Rome); et celui des risques qui ont une incidence sur l'ensemble du PAM, en particulier dans les situations d'urgence.
8. Le PAM, tout comme le système des Nations Unies, suit de près la situation en matière de sécurité dans chacun des pays où il intervient. Si nécessaire, il prend des décisions stratégiques pour adapter ses opérations et limiter les risques encourus par son personnel. Le PAM a pour objectif de faire en sorte qu'au niveau de chaque entité administrative tous les risques soient consignés dans un registre en bonne et due forme, et qu'ils soient régulièrement passés en revue par les responsables et, si nécessaire, portés à l'attention des échelons supérieurs de la hiérarchie.
9. Chaque bureau du PAM a l'obligation de tenir à jour un registre des risques. Tous les risques susceptibles d'avoir un impact ou des répercussions préjudiciables sur la réalisation des objectifs institutionnels sont consignés dans le registre central des risques du PAM. Cette procédure permet de déterminer le niveau de risque auquel est exposé l'ensemble de l'institution. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion, qui a pour mission d'assurer le contrôle des risques, examine et met à jour régulièrement le registre central des risques. Ce registre est communiqué à tous les services ainsi qu'au Comité d'audit du PAM, et fait également partie des éléments d'information transmis au Conseil d'administration. Le Comité d'audit, qui a pour mandat de fournir des avis au Directeur

¹ Le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.

exécutif et au Conseil d'administration sur l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques au PAM, a été tenu systématiquement informé de l'évolution des risques tout au long de l'année 2014.

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

10. L'examen de l'efficacité des contrôles internes au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables qui sont chargés de définir et de faire réaliser les contrôles internes dans leur domaine de responsabilité. Les assurances explicites découlent des éléments suivants:
 - i) **les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par 135 hauts responsables du PAM, à savoir le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs des bureaux du PAM, et les directeurs des divisions du Siège. Ainsi, tous les responsables concernés ont respecté la procédure. Les déclarations ont été examinées par au moins un supérieur hiérarchique. En 2014, des améliorations ont été encore rapportées à ces attestations en demandant aux responsables d'accompagner leurs réponses (par oui ou par non) de justifications qui contribueront à affiner l'analyse globale des réponses.
 - ii) **L'opinion d'assurance de l'Inspecteur général**, établie à la lumière des résultats des activités d'audit interne, d'inspections, d'enquêtes et d'assurance menées par le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle.
11. Le Comité d'audit donne en outre son avis sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du PAM, y compris les pratiques en vigueur en matière de gestion des risques et de gouvernance interne.

RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE: POINTS IMPORTANTS

Difficultés apparues en 2014

12. En matière de risque et de contrôle interne, une difficulté particulièrement sensible s'est présentée au cours de l'année 2014:

L'impact du nombre exceptionnellement élevé de situations d'urgence de niveau 3 et de niveau 2 sur le contrôle interne au PAM. Au cours de l'année 2014, le PAM a fait face à onze situations d'urgence classées soit au niveau 3 (cinq) soit au niveau 2 (six). La charge de travail engendrée par ces crises a atteint des niveaux sans précédent et sensiblement plus élevés que ceux auxquels l'organisation s'était activement préparée. Plusieurs hauts responsables ont souligné le risque potentiel (notamment pour ce qui est d'assurer une séparation adéquate des tâches) qu'entraînait pour les contrôles internes l'absence d'agents temporairement affectés aux opérations engagées dans le cadre des situations d'urgence de niveau 3. L'analyse au niveau global semble également indiquer que l'organisation met plus longtemps à réagir aux constatations et aux recommandations des organes de contrôle et que l'application de certaines mesures essentielles (comme la mise à jour de la politique de gestion des risques) a pris du retard en raison d'un manque de personnel.

L'Inspecteur général a également signalé dans son opinion d'assurance: a) que dans certains bureaux de pays des postes-clés étaient restés vacants pendant de longues périodes, entraînant un affaiblissement de la structure d'appui aux activités des programmes et des retards potentiels dans la prise en compte des priorités stratégiques; et b) que l'efficacité de la conduite des activités de contrôle portant sur la gestion des programmes, le transport et la logistique, la gestion des produits, les achats et la sécurité est fréquemment mise à mal du fait de l'environnement dans lequel le PAM opère; ce constat a conduit à dégager un certain nombre de possibilités d'amélioration.

Certes, les responsables ont pris des mesures à titre provisoire pour combler les lacunes détectées en matière de contrôle interne; néanmoins, le risque que représenté le fait que le PAM opère dans le contexte d'un grand nombre de situations d'urgence a été inscrit dans le registre central des risques.

En 2015, le PAM continuera à suivre l'impact du nombre exceptionnellement élevé d'activités d'urgence menées par l'ensemble de l'organisation sur l'efficacité du contrôle interne et prendra les mesures correctives nécessaires pour en assurer le maintien à un niveau approprié.

Questions signalées dans la déclaration sur le contrôle interne de 2013

13. La déclaration de 2013 sur le contrôle interne a appelé l'attention sur quatre domaines dans lesquels des améliorations étaient nécessaires. Des progrès notables ont été réalisés dans ces quatre domaines, mais de nouvelles mesures s'imposent encore dans deux d'entre eux.

a) *Domaines dans lesquels de nouvelles améliorations sont nécessaires*

i) **Amélioration des systèmes de suivi et d'examen des opérations.** La déclaration de 2013 faisait état de progrès dans le renforcement de la capacité à améliorer les systèmes de suivi et d'examen au niveau du terrain. Les progrès se sont accélérés en 2014 avec la mise au point et le lancement d'un cadre normatif détaillé comprenant les éléments suivants: un cadre de résultats stratégiques, des règles de fonctionnement, des modes opératoires normalisés, des prescriptions minimales en matière de suivi, et un appui direct à l'établissement des rapports sur les effets directs des programmes. L'accroissement des capacités des bureaux régionaux à mesurer les effets directs et appliquer les modes opératoires normalisés et les exigences minimales en matière de suivi leur a permis d'encadrer et de soutenir plus directement les bureaux de pays. Un guide sur le suivi assuré par des tiers a été élaboré et distribué à l'ensemble du personnel du PAM. Tout au long de l'année 2014 on a continué à utiliser, appliquer et perfectionner l'outil de suivi et d'évaluation à l'usage des bureaux de pays (COMET). Le premier module, dont la mise en place à l'échelle mondiale avait été achevée en 2013, est devenu pleinement opérationnel. Le second module, qui prendra en charge la planification et le suivi du déroulement des opérations ainsi que la communication des informations concernant les produits, a été expérimenté avec succès dans la région Afrique australe. Le déploiement de ce module se poursuivra en 2015.

L'Inspecteur général a signalé dans son opinion d'assurance que: a) le suivi des programmes reste un domaine de risque d'importance capitale pour le PAM; et b) les risques inhérents à l'environnement extérieur, y compris les contraintes en matière de sécurité ainsi que l'accès limité ou impossible à certains sites, compromettent

l'efficacité du suivi des programmes. En 2015, le PAM continuera d'accorder une attention prioritaire à ces questions.

- ii) **Respect des délais en matière d'évaluation de la performance du personnel.** Le programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE), lancé par le PAM en 2004, constitue le principal outil pour mesurer la performance et les compétences professionnelles du personnel. En 2011, le PAM a indiqué que seulement la moitié des membres du personnel étaient arrivés au terme du processus PACE à la date prescrite. Au cours des trois dernières années, le PAM a amélioré la ponctualité et la qualité des évaluations de la performance, signalant dans la déclaration sur le contrôle interne de 2013 qu'à la fin de février 2014 le taux d'achèvement du processus avait atteint le niveau record de 94 pour cent. Ce résultat a été suivi en 2014 d'un taux d'achèvement tout aussi remarquable de 95 pour cent enregistré à la fin de février 2015. Le PAM est aujourd'hui l'un des champions de la ponctualité parmi les organisations des Nations Unies.

En 2014, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle stratégie en matière de personnel. Elle a pour effet de placer la barre plus haut en matière de gestion et d'évaluation de la performance professionnelle. Pendant l'année 2014, le PAM s'est attaché à améliorer la qualité et l'utilisation du processus PACE dans le contexte des promotions et des réaffectations. Les mesures phares comprennent: un audit de la qualité portant sur un échantillon aléatoire des rapports PACE, l'introduction d'une auto-évaluation facultative et des mécanismes plus perfectionnés de suivi de la répartition des notes de performance. Pour 2015, le processus sera encore amélioré moyennant l'introduction d'indicateurs de performance communs pour les directeurs de pays, l'application du PACE à d'autres types de contrat et sa rationalisation. Le PAM continuera à suivre et évaluer ces aspects qualitatifs qui sont d'importance capitale.

- b) *Domaines signalés précédemment dans lesquels le PAM a mis en œuvre les mesures d'amélioration nécessaires:*

- i) **Application de la stratégie de gestion globale des risques.** En 2011, le PAM a indiqué qu'en dépit des mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie de gestion des risques, seulement 65 pour cent des bureaux de pays avaient mis en place un registre des risques en bonne et due forme. Au cours des trois dernières années, le PAM a veillé à ce que tous les bureaux soient dotés de ces registres et à ce que ces derniers soient examinés et mis à jour à intervalles réguliers (95 pour cent en 2014). Les bureaux du PAM sont désormais équipés d'un dispositif leur permettant d'analyser, définir et prendre en compte les risques, en lien avec l'obtention des résultats de gestion et des résultats stratégiques.

Des évaluations approfondies des risques sont conduites dans toutes les régions et concernent toutes les initiatives institutionnelles. L'analyse des risques au niveau à la fois stratégique et opérationnel est intégrée aux descriptifs de projets. Un appui spécifique à la gestion des risques a été fourni dans le contexte de toutes les interventions d'urgence de niveau 3. En 2014, l'Inspecteur général a procédé à titre consultatif à un examen destiné à donner des assurances concernant le cadre de gestion globale des risques; dans l'ensemble, les divers éléments de ce cadre ont été jugés valides, aboutis ou intégrés. Le PAM a élaboré une nouvelle politique de gestion des risques, soumise au Conseil d'administration en mai 2015 pour examen et approbation.

- ii) **Mise en œuvre des activités de renforcement de la préparation aux situations d'urgence.** En 2011, le PAM a annoncé qu'il s'employait à renforcer la préparation

aux situations d'urgence, notamment par la mise en place d'un programme triennal de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP). Ce programme comprenait plusieurs projets distincts, dont un nouveau guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe à l'intention des bureaux de pays. À la fin de 2011, quelque 20 pour cent des bureaux de pays avaient mis ce guide en application. En 2014, 93 pour cent des bureaux de pays l'utilisaient et avaient mis en place des mesures minimales de préparation.

Le PREP s'est achevé à la fin de 2014. Il a à son actif la création d'un centre d'opérations doté d'une équipe chargée de la gestion de l'information opérationnelle qui est prête à se déployer à titre de renfort; une stratégie détaillée de formation et d'affectation aux fins de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise comprenant un fichier des agents mobilisables pour les interventions d'urgence, intégré à la fonction relative aux ressources humaines; et la mise en œuvre d'une formation fonctionnelle et d'appui pour les interventions d'urgence. Certaines activités doivent être améliorées en permanence, poursuivies et intégrées aux processus centraux du PAM. Le PAM surveillera son niveau de préparation aux crises dans le cadre du processus annuel d'assurance conduisant à la déclaration sur le contrôle interne.

14. En dehors des questions notées ci-dessus, les déclarations d'assurance reçues de la part des directeurs du PAM ainsi que la supervision exercée par les responsables ont permis de conclure que les dispositifs de contrôle interne en place au PAM en 2014 étaient efficaces et solides. La direction du PAM insistera davantage sur les aspects essentiels soulevés par l'Inspecteur général dans son opinion d'assurance, y compris en ce qui concerne les procédures de contrôle et les modes opératoires en matière de transferts monétaires et de bons, les difficultés relatives à la gestion des financements et du budget des opérations, et le développement des capacités et le suivi des partenaires coopérants.

DÉCLARATION

15. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.
16. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers.
17. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes et aux risques signalés à cet égard dans les paragraphes 12 et 13 a) ci-dessus.

Signé sur l'original
Ertharin Cousin
Directrice exécutive

Rome, le 27 mars 2015



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2014
(en millions de dollars)

	Note	2014	2013
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	822,0	652,7
Placements à court terme	2.2	854,0	783,5
Contributions à recevoir	2.3	2 099,8	1 774,1
Stocks	2.4	578,6	664,9
Autres comptes débiteurs	2.5	122,2	137,4
		4 476,6	4 012,6
Actifs non courants			
Contributions à recevoir	2.3	93,1	165,7
Placements à long terme	2.6	448,9	427,5
Immobilisations corporelles	2.7	125,2	110,7
Immobilisations incorporelles	2.8	8,9	15,9
		676,1	719,8
TOTAL DES ACTIFS		5 152,7	4 732,4
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	2.9	535,9	499,0
Provisions	2.10	6,2	10,7
Prestations dues aux employés	2.11	10,4	23,7
Prêts	2.12	32,8	32,8
		585,3	566,2
Passifs non courants			
Prestations dues aux employés	2.11	555,1	398,1
Prêt à long terme	2.13	89,6	95,4
		644,7	493,5
TOTAL DES PASSIFS		1 230,0	1 059,7
ACTIFS NETS		3 922,7	3 672,7
SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES			
Soldes des fonds	7.1	3 591,3	3 400,2
Réserves	2.15	331,4	272,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES		3 922,7	3 672,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

Signé sur l'original
 Ertharin Cousin
 Directrice exécutive

Rome, le 27 mars 2015

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en millions de dollars)

		2014	2013
PRODUITS			
Contributions en espèces	3.1	4 877,8	3 868,4
Contributions en nature	3.2	503,3	511,2
Écarts de change	3.3	(64,7)	19,8
Rendement des placements	3.4	1,1	20,1
Autres produits	3.5	132,9	116,3
TOTAL DES PRODUITS		5 450,4	4 535,8
CHARGES			
Espèces et bons distribués	4.1	845,6	498,1
Produits alimentaires distribués	4.2	1 988,5	2 053,4
Activités de distribution et services connexes	4.3	650,4	578,6
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	850,6	718,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	183,5	159,0
Services sous-traités et autres	4.6	572,8	405,3
Charges financières	4.7	2,4	2,5
Amortissement	4.8	50,3	49,0
Autres charges	4.9	70,5	50,8
TOTAL DES CHARGES		5 214,6	4 514,8
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		235,8	21,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en millions de dollars)

	Note	Excédents cumulés/soldes des fonds	Excédent	Réserves	Total de l'actif net
31 décembre 2013		3 379,2	21,0	272,5	3 672,7
Allocation de l'excédent de 2013		21,0	(21,0)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2014					
Montants transférés aux (des) réserves	2.15	(58,9)	-	58,9	-
Gains latents nets sur les placements à long terme directement imputés au solde des fonds	2.6 / 2.15	14,2	-	-	14,2
Excédent de l'exercice	7.2	-	235,8	-	235,8
Total des variations de l'exercice		(44,7)	235,8	58,9	250,0
TOTAL DE L'ACTIF NET au 31 décembre 2014		3 355,5	235,8	331,4	3 922,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en millions de dollars)

	Note	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		235,8	21,0
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Amortissement	2.7/2.8	50,3	49,0
Pertes (gains) latentes sur les placements à court terme	2.2	(1,2)	2,2
Pertes latentes sur les placements à long terme	2.6	13,6	2,8
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(4,3)	(4,5)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,5)	(0,5)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,9	3,0
Diminution des stocks	2.4	86,3	45,0
(Augmentation) des contributions à recevoir	2.3	(253,1)	(13,5)
Diminution des autres comptes débiteurs	2.5	15,2	10,6
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(0,7)	(1,3)
Augmentation des dettes et charges à payer	2.9	36,9	83,8
(Diminution) des provisions	2.10	(4,5)	(3,6)
Augmentation des prestations dues aux employés	2.11	143,7	37,2
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		320,4	231,2
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) diminution des placements à court terme	2.2	(61,3)	57,9
(Augmentation) des intérêts échus à recevoir	2.5	-	(0,1)
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(24,5)	(53,8)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(54,9)	(38,8)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(2,2)	(0,9)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(142,9)	(35,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt à long terme	2.13	(2,9)	(3,0)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt à long terme	2.13	(5,3)	(5,3)
Augmentation des prêts	2.12	-	27,0
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(8,2)	18,7
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		169,3	214,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	652,7	438,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	822,0	652,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS*
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014
(en millions de dollars)

Notes	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif
	Budget initial	Budget final		
6				
Produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes	3 698,8	4 978,3	2 830,2	2 148,1
Espèces et bons et COD connexes	1 127,0	1 493,3	816,2	677,1
Augmentation des capacités	333,7	552,9	302,7	250,2
Coûts d'appui directs	697,3	879,9	579,6	300,3
Total partiel, coûts directs des projets	5 856,8	7 904,4	4 528,7	3 375,7
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes	281,8	281,8	280,5	1,3
Initiatives internes d'importance primordiale	9,2	9,2	8,7	0,5
Total partiel, coûts indirects	291,0	291,0	289,2	1,8
TOTAL	6 147,8	8 195,4	4 817,9	3 377,5

Les notes jointes font partie intégrante des présents États financiers

* Établi sur la base des engagements

Notes afférentes aux États financiers au 31 décembre 2014

NOTE 1: MÉTHODES COMPTABLES

Base utilisée pour établir les états financiers

1. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
2. Comme le prescrivent les normes IPSAS, et compte tenu de la nature des activités du PAM, les produits que sont les contributions confirmées par écrit sont comptabilisés en tant qu'opérations sans contrepartie conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe. Le PAM considère que, bien que des restrictions s'appliquent à l'utilisation des contributions, ces restrictions ne répondent pas à la définition d'une condition au sens de la norme IPSAS 23.
3. Les produits alimentaires, ainsi que les transferts monétaires et les bons, sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services pour distribution.
4. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
5. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

6. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
7. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

8. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
9. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
10. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
11. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
12. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actions et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
13. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

14. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.

15. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur² s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions et contributions à recevoir

16. Les contributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
17. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour réductions estimées des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.
18. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
19. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

20. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à amortissement. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

² Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

21. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
22. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

23. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
24. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Prestations dues aux employés

25. Le PAM comptabilise les prestations dues aux employés dans les catégories indiquées ci-après:
- les prestations à court terme, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les avantages postérieurs à l'emploi; et
 - les autres prestations à long terme dues aux employés.

26. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse commune est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
27. Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacune des organisations affiliées. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

28. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
29. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

30. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.

31. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds afférents aux différentes catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
32. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil d'administration pour comptabiliser les contributions, les produits et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
33. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
34. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
35. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
36. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

37. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle du PAM.

38. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes, du Fonds d'équipement et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
39. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV).

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	111,1	58,8
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	122,6	64,4
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	388,1	334,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	200,2	195,3
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	822,0	652,7

40. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	846,1	775,5
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,9	8,0
Total des placements à court terme	854,0	783,5

41. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2014, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
42. Les placements à court terme ont été évalués à 846,1 millions de dollars au 31 décembre 2014 (775,5 millions de dollars au 31 décembre 2013). Sur ce montant, 371,6 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (492,9 millions de dollars au 31 décembre 2013), 312,8 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales

(193,0 millions de dollars au 31 décembre 2013) et 161,7 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (89,6 millions de dollars au 31 décembre 2013). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

43. Au 31 décembre 2014, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 21,6 millions de dollars (60,4 millions de dollars au 31 décembre 2013).
44. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2013	Apports/ (Dédutions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2014
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	775,5	65,2	9,4	(5,2)	1,2	846,1
Fraction courante des placements à long terme	8,0	(0,5)	0,4	-	-	7,9
Total des placements à court terme	783,5	64,7	9,8	(5,2)	1,2	854,0

45. En 2014, les placements à court terme ont augmenté de 70,5 millions de dollars. Cette augmentation comprend des gains nets latents de 1,2 million de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 4,3 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,6 millions de dollars, soit 61,3 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	2 099,8	1 774,1
Non courantes	93,1	165,7
Total net des contributions à recevoir	2 192,9	1 939,8
Contributions en espèces	2 166,5	1 913,2
Contributions en nature	123,9	109,3
Total des contributions à recevoir avant provision	2 290,4	2 022,5
Provision pour réductions des produits provenant des contributions	(75,9)	(63,6)
Provision pour créances douteuses	(21,6)	(19,1)
Montant net des contributions à recevoir	2 192,9	1 939,8

46. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2014.
47. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
48. Le tableau ci-après montre la composition des contributions à recevoir par année de confirmation:

	2014		2013	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Année de confirmation				
2014	2 061,1	88		
2013	198,9	8	1 695,6	83
2012 et années antérieures	97,2	4	347,0	17
Total partiel	2 357,2	100	2 042,6	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(66,8)	-	(20,1)	-
Total des contributions à recevoir avant provisions	2 290,4	100	2 022,5	100

49. Les contributions à recevoir sont indiquées nettes des provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

50. La provision pour réductions des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif des réductions des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
51. La variation des provisions pour réductions des produits provenant des contributions enregistrées en 2014 est la suivante:

	2013	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2014
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour réductions des produits provenant des contributions	63,6	(66,6)	78,9	75,9

52. En 2014, les réductions des contributions à recevoir se sont montées à 66,6 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2014, le montant final de la provision requise a été estimé à 75,9 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 78,9 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
53. La provision pour créances douteuses correspond à l'annulation prévue des contributions à recevoir lorsque les charges ont déjà été encourues et qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas de financement. L'opération de passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 5 000 dollars.
54. Le montant de la provision pour créances douteuses est estimé en appliquant aux contributions à recevoir non versées les pourcentages indiqués ci-après.

Contributions à recevoir non versées:	%
Retard supérieur à 4 ans	75
Retard de 3 à 4 ans	25
Retard de 2 à 3 ans	5
Retard 0 à 2 ans	0

55. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2014 est la suivante:

	2013	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2014
<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances douteuses	19,1	(4,4)	6,9	21,6

56. En 2014, les annulations de contributions à recevoir se sont élevées à 4,4 millions de dollars. Ces réductions sont comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour créances douteuses et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2014, le montant final de la provision pour créances douteuses nécessaire a été estimé à 21,6 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 6,9 millions de dollars de la provision a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

57. Les tableaux ci-dessous montrent les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	442,3	539,0
Produits alimentaires en transit	123,5	112,8
Total partiel, produits alimentaires	565,8	651,8
Moins provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(2,8)	(3,0)
Total, produits alimentaires	563,0	648,8
Articles non alimentaires	15,8	16,2
Moins provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,2)	(0,1)
Total, articles non alimentaires	15,6	16,1
Total des stocks	578,6	664,9

Produits alimentaires - rapprochement	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	648,8	694,4
Réintégration de: provision pour dévalorisation	3,0	2,9
Achats de produits alimentaires	1 185,8	1 144,1
Contributions en nature reçues	444,6	543,5
Transport et coûts connexes	271,2	315,7
Total des stocks disponibles pour distribution	2 553,4	2 700,6
Moins produits distribués	(1 987,6)	(2 048,8)
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(2,8)	(3,0)
Total des produits alimentaires	563,0	648,8

58. Pour 2014, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 1 988,5 millions de dollars (2 053,4 millions de dollars en 2013), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 1 987,6 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 0,9 million de dollars aux articles non alimentaires (2 048,8 millions de dollars et 4,6 millions de dollars respectivement en 2013).
59. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
60. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
61. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.
62. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments/entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
63. Au 31 décembre 2014, les stocks de produits alimentaires représentaient 0,9 million de tonnes, d'une valeur de 565,8 millions de dollars, contre 1,1 million de tonnes et 651,8 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2013.
64. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,49 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 1,04 pour cent de celle des articles non alimentaires. En 2013, le montant de la provision représentait 0,45 pour cent pour les produits alimentaires et 0,7 pour cent pour les articles non alimentaires. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2014, un montant de 7,0 millions de dollars correspondant à la valeur totale des produits alimentaires perdus ou endommagés et de 0,2 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, sont comptabilisés à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2014, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 3,0 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 7,1 millions de dollars de la provision pour dévalorisation.
65. En 2014, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2013	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2014
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	3,0	(7,0)	6,8	2,8
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,1	(0,2)	0,3	0,2
Total des provisions	3,1	(7,2)	7,1	3,0

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Avances aux fournisseurs	35,5	36,3
Avances au personnel	29,9	28,6
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 11)	6,8	21,9
Comptes débiteurs divers	81,6	74,5
Total, autres comptes débiteurs avant provision	153,8	161,3
Provision pour créances douteuses	(31,6)	(23,9)
Total net, autres comptes débiteurs	122,2	137,4

66. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
67. Les avances au personnel correspondent aux indemnités pour frais d'études, à l'allocation logement, aux voyages autorisés et aux autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
68. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
69. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour créances douteuses. Au 31 décembre 2014, le montant final de la provision requise a été estimé à 31,6 millions de dollars, dont 30,6 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,0 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (23,4 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 0,5 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2013).
70. La variation de la provision pour créances douteuses enregistrée en 2014 est la suivante:

	2013	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	Ajustement pour réévaluation	2014
	<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour créances douteuses	23,9	-	9,3	(1,6)	31,6

71. En 2014, aucune autre somme à recevoir n'a été passée par pertes et profits.
72. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision pour créances douteuses libellées en monnaies autres que le dollar.

73. Au 31 décembre 2014, le montant final de la provision requise a été estimé à 31,6 millions de dollars. En conséquence, une augmentation de 9,3 millions de dollars a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	77,0	80,8
Portion courante (Note 2.2)	(7,9)	(8,0)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	69,1	72,8
Obligations	187,8	173,9
Actions	192,0	180,8
Total, obligations et actions	379,8	354,7
Total des placements à long terme	448,9	427,5

74. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
75. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
76. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2014, la valeur de réalisation de ces placements était de 96,9 millions de dollars (96,7 millions de dollars au 31 décembre 2013).
77. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 25, Avantages du personnel.
78. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.

79. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 25,1 millions de dollars, est imputable à l'augmentation de la valeur des avoirs placés et aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel. Le virement en espèces de 21,0 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
80. La variation des comptes de placements à long terme en 2014 est la suivante:

	2013	Apports/ (Dédutions)	Intérêts reçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2014
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	354,7	21,0	5,4	(1,9)	0,6	379,8
Placements en STRIPS	72,8	(7,6)	3,9	-	-	69,1
Total des placements à long terme	427,5	13,4	9,3	(1,9)	0,6	448,9

81. En 2014, les placements à long terme se sont accrus de 21,4 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments dérivés que sont les contrats de change à terme (d'une valeur notionnelle de 19,9 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 14,2 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 3,2 millions de dollars correspondant aux instruments dérivés que sont les contrats de change à terme, ainsi que les pertes latentes nettes d'un montant de 10,4 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 3,9 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 4,3 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,6 millions de dollars, s'établit à 24,5 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Dotation aux amortissements	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2014
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	16,1	6,4	(0,1)	22,4	(1,6)	(0,5)	-	(2,1)	20,3
Temporaires	54,0	14,1	(1,6)	66,5	(26,1)	(11,1)	1,2	(36,0)	30,5
Matériel informatique	9,1	0,9	(0,1)	9,9	(7,0)	(1,3)	-	(8,3)	1,6
Matériel de bureau	19,1	5,2	(1,0)	23,3	(15,0)	(3,0)	0,7	(17,3)	6,0
Agencements	0,4	-	-	0,4	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	4,2	1,1	(0,1)	5,2	(2,8)	(0,9)	0,1	(3,6)	1,6
Matériel de télécommunications	5,7	1,9	(0,1)	7,5	(4,1)	(1,2)	0,1	(5,2)	2,3
Véhicules à moteur	107,0	26,7	(3,8)	129,9	(59,3)	(19,3)	3,2	(75,4)	54,5
Outillage	3,6	1,1	(0,1)	4,6	(2,1)	(1,0)	-	(3,1)	1,5
Aménagements des locaux loués	17,1	2,0	(0,6)	18,5	(9,8)	(2,8)	0,4	(12,2)	6,3
Éléments d'actifs fixes en construction	2,4	0,3	(2,3)	0,4	-	-	-	-	0,4
Total	238,7	59,7	(9,8)	288,6	(128,0)	(41,1)	5,7	(163,4)	125,2

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2012	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2013
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	11,9	4,2	-	16,1	(1,3)	(0,3)	-	(1,6)	14,5
Temporaires	46,6	8,8	(1,4)	54,0	(17,0)	(9,9)	0,8	(26,1)	27,9
Matériel informatique	7,8	1,4	(0,1)	9,1	(5,3)	(1,8)	0,1	(7,0)	2,1
Matériel de bureau	16,8	2,6	(0,3)	19,1	(12,3)	(3,1)	0,4	(15,0)	4,1
Agencements	0,3	0,1	-	0,4	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2
Matériel de sécurité	2,9	1,3	-	4,2	(2,0)	(0,8)	-	(2,8)	1,4
Matériel de télécommunications	4,5	1,3	(0,1)	5,7	(3,0)	(1,1)	-	(4,1)	1,6
Véhicules à moteur	90,4	17,6	(1,0)	107,0	(40,7)	(19,3)	0,7	(59,3)	47,7
Outillage	3,3	0,4	(0,1)	3,6	(1,4)	(0,8)	0,1	(2,1)	1,5
Aménagements des locaux loués	15,1	2,2	(0,2)	17,1	(7,1)	(2,8)	0,1	(9,8)	7,3
Éléments d'actifs fixes en construction	1,2	2,2	(1,0)	2,4	-	-	-	-	2,4
Total	200,8	42,1	(4,2)	238,7	(90,3)	(39,9)	2,2	(128,0)	110,7

82. En 2014 et 2013, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments provisoires et des véhicules à moteur. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est chiffré au total à 49,9 millions de dollars (37,9 millions de dollars au 31 décembre 2013), dont 0,7 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons. Les entrées et sorties de la catégorie des immobilisations corporelles sont communiquées dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 41,1 millions de dollars (39,9 millions de dollars en 2013), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
83. Les bâtiments, le mobilier et l'équipement sont capitalisés si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
84. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2014 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2013	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2014	Au 31 déc. 2014
	<i>USD millions</i>								
Logiciels de conception interne	50,0	1,1	(0,1)	51,0	(35,9)	(8,4)	-	(44,3)	6,7
Logiciels commerciaux	2,7	-	-	2,7	(1,8)	(0,7)	-	(2,5)	0,2
Licences et droits d'utilisation	0,6	-	-	0,6	(0,4)	(0,1)	-	(0,5)	0,1
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,7	1,2	-	1,9	-	-	-	-	1,9
Total des immobilisations incorporelles	54,0	2,3	(0,1)	56,2	(38,1)	(9,2)	-	(47,3)	8,9

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2012	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2013	Au 31 déc. 2012
	<i>USD millions</i>								
Logiciels de conception interne	48,2	1,8	-	50,0	(27,8)	(8,1)	-	(35,9)	14,1
Logiciels commerciaux	2,5	0,2	-	2,7	(0,9)	(0,9)	-	(1,8)	0,9
Licences et droits d'utilisation	0,5	0,1	-	0,6	(0,3)	(0,1)	-	(0,4)	0,2
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,9	0,7	(1,9)	0,7	-	-	-	-	0,7
Total des immobilisations incorporelles	53,1	2,8	(1,9)	54,0	(29,0)	(9,1)	-	(38,1)	15,9

85. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche ainsi que les coûts de maintenance.
86. Les logiciels de conception interne se rapportent principalement au projet Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), consistant à adapter et à mettre en place un progiciel de gestion intégré au niveau de l'ensemble du Programme. Au 31 décembre 2014, le montant total des dépenses afférentes au projet était de 4,0 millions de dollars (11,9 millions de dollars en 2013), après déduction de l'amortissement cumulé, soit 43,5 millions de dollars (35,6 millions de dollars en 2013). Ces coûts capitalisés sont les coûts afférents à la phase de conception du système et de réalisation du projet. Tout ajout aux immobilisations incorporelles ou toute réduction de celles-ci est inclus dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 9,2 millions de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	122,3	130,5
Montants dus aux donateurs	23,7	28,0
Comptes créditeurs divers	50,2	36,8
Total partiel, dettes	196,2	195,3
Charges à payer	339,7	303,7
Total, dettes et charges à payer	535,9	499,0

87. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
88. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
89. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
90. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

Note 2.10: Provisions

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	6,2	10,7

91. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
92. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2014 est la suivante:

	2013	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2014
	<i>En millions de dollars</i>			
Provision pour remboursements aux donateurs	10,7	(4,1)	(0,4)	6,2

93. En 2014, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 4,1 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au

31 décembre 2014, le montant final de la provision requise a été estimé à 6,2 millions de dollars. Par conséquent, une diminution de 0,4 million de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.11: Prestations dues aux employés

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Courantes	10,4	23,7
Non courantes	555,1	398,1
Total des passifs liés aux avantages du personnel	565,5	421,8

	2014			2013
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Prestations à court terme	-	10,4	10,4	23,7
Avantages postérieurs à l'emploi	457,3	1,5	458,8	326,9
Autres prestations à long terme	90,5	5,8	96,3	71,2
Total des passifs liés aux avantages du personnel	547,8	17,7	565,5	421,8

2.11.1 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

94. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM sur la base des informations relatives au personnel et de l'expérience passée. Au 31 décembre 2014, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 565,5 millions de dollars, dont 547,8 millions de dollars calculés par des actuaires et 17,7 millions de dollars calculés par le PAM (389,4 millions de dollars et 32,4 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2013).
95. Sur ce montant total de 565,5 millions de dollars, 350,9 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (301,7 millions de dollars au 31 décembre 2013). Le solde de 214,6 millions de dollars (120,1 millions de dollars au 31 décembre 2013) a été imputé au Fonds général. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.11.2 Évaluations actuarielles des prestations dues à la cessation de service et autres indemnités liées au départ

96. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ sont déterminés par des actuaires conseils. Ces prestations sont dues pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et de la catégorie des services généraux en poste au Siège qui relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'ONU et b) à compter du 1^{er} juillet 2014, le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (désigné collectivement par l'expression "personnel recruté localement"). Auparavant, l'évaluation des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres indemnités liées au départ était effectuée par les services du PAM.
97. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres indemnités liées au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 547,8 millions de dollars au 31 décembre 2014 (389,4 millions de dollars en 2013); sur ce total, 435,0 millions de dollars correspondent aux prestations dues aux membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège, et 112,8 millions de dollars aux prestations dues au personnel recruté localement.
98. Dans l'évaluation de 2014, le montant brut des engagements du PAM au titre des prestations définies était de 601,0 millions de dollars (425,5 millions de dollars en 2013); sur ce total, 510,5 millions de dollars (360,8 millions de dollars en 2013) correspondent aux avantages postérieurs à l'emploi et 90,5 millions de dollars (64,7 millions de dollars en 2013) aux autres indemnités liées au départ.
99. Conformément à la norme IPSAS 25, les pertes et gains actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi peuvent être comptabilisés au fil du temps selon la méthode du corridor. En application de cette méthode, les montants inférieurs ou égaux à 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés en tant que produits ou charges, afin que ces pertes et ces gains puissent éventuellement se compenser avec le temps. Au-delà de 10 pour cent, les pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction, et ce pour chaque prestation. Pour les autres indemnités liées au départ, les pertes et gains actuariels sont amortis immédiatement et la méthode du corridor ne s'applique pas.
100. Dans l'évaluation de 2014 des passifs liés aux avantages du personnel, les actuaires ont calculé que les pertes actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi se chiffraient à 53,2 millions de dollars (36,1 millions de dollars en 2013) et que les pertes actuarielles relatives aux autres indemnités liées au départ s'élevaient à 12,4 millions de dollars (contre des gains actuariels de 3,1 millions de dollars en 2013).
101. Les pertes actuarielles totales, d'un montant de 53,2 millions de dollars, correspondent à des pertes actuarielles de 52,7 millions de dollars afférentes au Plan d'assurance-maladie après la cessation de service, des gains actuariels de 2,1 millions de dollars au titre du Régime des indemnités pour cessation de service, et des pertes actuarielles de 2,6 millions de dollars au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (Note 2.11.5.4). Les pertes actuarielles se rapportant au Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ont dépassé le seuil de 10 pour cent des engagements au titre des prestations définies. En application de la

méthode du corridor, les pertes de plus de 10 pour cent seront amorties sur la durée moyenne d'activité restante du personnel en fonction pour chaque prestation. Pour le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation, la durée moyenne d'activité restant à courir du personnel en fonction est respectivement de 9,6 ans.

102. Les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages du personnel, telles que calculées par les actuaires, incluent l'amortissement des gains/(pertes) actuariels.
103. Les variations des passifs liés aux avantages du personnel en 2014 telles que déterminées par les actuaires sont indiquées dans le tableau ci-après. Au poste des autres indemnités liées au départ, les versements en compensation des jours de congé accumulés, imputés aux passifs courants en 2013, ont été transférés aux passifs non courants en 2014.

	2013	Reclassement	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2014
<i>En millions de dollars</i>					
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	296,3	-	(3,1)	132,0	425,2
Régime des indemnités pour cessation de service	22,3	-	(1,3)	2,9	23,9
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	6,8	-	(0,2)	1,6	8,2
Autres indemnités liées au départ	64,9	10,0	(3,5)	19,1	90,5
Total des passifs liés aux avantages du personnel	390,3	10,0	(8,1)	155,6	547,8

2.11.3 Prestations à court terme

104. Les prestations à court terme se rapportent aux congés annuels et à l'indemnité pour frais d'études.

2.11.4 Avantages postérieurs à l'emploi

105. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans à prestations définies qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.
106. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au régime d'assurance maladie du personnel recruté localement (MIP) des Nations Unies, en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le premier couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège, et le second ceux qui sont en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux.
107. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome.
108. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service.
109. Les engagements comprennent le coût des prestations courantes pour 2014, moins le montant des prestations versées.

2.11.5 Autres prestations à long terme

110. Les autres prestations à long terme comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.11.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

111. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres indemnités liées au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2014, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2013.
112. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2014 ont entraîné une augmentation des engagements correspondant aux prestations dues après la cessation de service et autres indemnités nettes liées au départ d'un montant total de 157,5 millions de dollars (33,5 millions de dollars en 2013).
113. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
114. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux indemnités liées au départ au 31 décembre 2014. Les hypothèses ne se rapportant qu'à certains avantages sont spécifiquement indiqués:

Taux d'actualisation	3,1 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement; ce taux a été établi sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant les membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (3,8 pour cent dans l'évaluation actuarielle de 2013 effectuée sur la base des indices) 4,5 pour cent sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant le personnel recruté localement.
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 5,0 pour cent par an de 2014 à 2024, 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et 4 pour cent par an à compter de 2045 (comme lors de l'évaluation de 2013) MIP – 6,0 pour cent pour 2015, diminution de 0,2 pour cent par an pour s'établir à 4,6 pour cent en 2022, et 4,5 pour cent à compter de 2023
Rendement escompté des actifs	Financement – 5,6 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2013); Comptabilisation – sans objet, car les plans sont traités comme ne reposant pas sur la capitalisation
Augmentation annuelle des traitements	3,00 pour cent, plus composante mérite
Hausse annuelle du coût de la vie	2,50 pour cent (dans le cas du Plan d'indemnisation du personnel, le montant minimum de l'indemnisation en cas de décès demeure inchangé)
Taux de change futurs	Taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2014
Coût des demandes de remboursement des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Le montant moyen des demandes de remboursement en 2015 est de 5 334 dollars par adulte participant (5 865 dollars lors de l'évaluation de 2014) MIP – Le montant moyen des demandes de remboursement en 2015 est de 987 dollars par adulte participant
Dépenses annuelles d'administration (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 142,08 dollars pour le Plan en dollar et 135,00 euros pour le Plan en euro MIP – le coût est compris dans le montant des demandes de remboursement indiqué ci-dessus
Part conservée par l'assureur (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	2,30 pour cent des demandes de remboursement en 2014 (comme lors de l'évaluation de 2013)
Cotisations futures des participants (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – Comptabilisation et financement – 29,00 pour cent (comme lors de l'évaluation de 2013) MIP – les frais médicaux augmentent au même rythme que l'inflation tandis que les cotisations des participants augmentent au même rythme que les rémunérations/pensions
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2013 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2013 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013
Participation (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	BMIP – 95 pour cent des futurs retraités opteront pour l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2013). Sur la base d'une étude de l'expérience des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, 0,2 pour cent des personnes couvertes par le BMIP se retireront chaque année après la retraite (comme lors de l'évaluation de 2013) MIP – comme le BMIP
Assurance maladie des futurs retraités (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	Versements actuellement effectués en euros – Plan en euro Versements actuellement effectués en monnaie autre que l'euro – Plan en dollar
Couverture des conjoints (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	85 pour cent et 55 pour cent des retraités de sexe masculin et féminin respectivement ont un conjoint demandant l'affiliation au BMIP (comme lors de l'évaluation de 2013). L'hypothèse que les conjoints ont quatre ans de moins que leur partenaire retraité si celui-ci est un homme, et quatre ans de plus si celui-ci est une femme
Proportion de décès et d'invalidité futurs imputable à l'exercice de fonctions officielles (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	10,00 pour cent de décès et 4,00 pour cent d'invalidités (comme lors de l'évaluation de 2013)
Nature de l'invalidité (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que l'invalidité est totale et permanente
Possibilité de compensation des prestations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	L'hypothèse est que les décès ou l'invalidité relevant du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation bénéficient des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Prestations exclues faute de caractère significatif (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Préparation du corps et frais d'enterrement; indemnité pour enfants à charge pour les décès et handicaps futurs, etc.
Prestations exclues du fait de leur inclusion dans d'autres évaluations (Fonds de réserve du Plan d'indemnisation uniquement)	Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement du corps et des membres de la famille
Membres percevant des indemnités de rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	L'hypothèse est que les indemnités de rapatriement devront être versées à 80,00 pour cent des fonctionnaires qui prennent leur retraite ou cessent leur service (comme lors de l'évaluation de 2013), et que 80,00 pour cent des fonctionnaires de sexe masculin ayant droit à ces prestations seront mariés, ce pourcentage étant de 50,00 pour cent dans le cas des fonctionnaires de sexe féminin (comme lors de l'évaluation de 2013) 8 600 dollars pour les employés célibataires et 12 200 dollars pour les employés mariés en 2015, ces montants étant ensuite revalorisés en fonction de l'inflation (lors de l'évaluation de 2013, 11 811 dollars pour les employés célibataires et 16 778 dollars pour les employés mariés).
Frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Le versement moyen en compensation des jours de congé annuel accumulés a été supposé être de 37 jours de rémunération (26 jours de rémunération lors de l'évaluation de 2013)
Versement en compensation des jours de congé accumulés (Autres indemnités liées au départ uniquement)	Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation. Autres indemnités dues à la cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées, l'intégralité du passif étant imputée aux services passés. Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit-projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées
Méthode actuarielle	Financement – Valeur de réalisation Comptabilisation - Plans traités comme non capitalisés
Valeur des actifs	

115. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.11.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2013	328,1	64,7	24,4	8,3	425,5
Coût du service pour 2014	19,0	3,9	2,0	0,3	25,2
Charges financières pour 2014	12,4	2,4	0,9	0,3	16,0
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2014	(4,5)	(3,5)	(1,3)	(0,3)	(9,6)
Cotisations des participants	1,5	-	-	-	1,5
Changements apportés aux plans et régimes	(30,4)	(0,4)	(2,7)	(0,1)	(33,6)
Changement de méthode pour le personnel recruté localement	100,8	10,6	-	1,4	112,8
Autres (gains)/pertes actuarielles	51,0	12,8	(1,5)	0,9	63,2
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2014	477,9	90,5	21,8	10,8	601,0

2.11.5.3 Dépenses annuelles pour l'année civile 2014

116. Les dépenses annuelles se décomposent comme suit: a) un montant de 53,7 millions de dollars se rapportant aux membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège, selon la ventilation indiquée dans le tableau ci-après; et b) un montant de 101,9 millions de dollars correspondant à l'augmentation des passifs liés aux avantages du personnel découlant des changements apportés à la méthode de calcul pour le personnel recruté localement en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux.

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	19,0	3,9	2,0	0,3	25,2
Charges financières	12,4	2,4	0,9	0,3	16,0
Perte/(gain) sur les amortissements	-	12,4	-	0,1	12,5
Total partiels des dépenses	31,4	18,7	2,9	0,7	53,7

2.11.5.4 Ventilation de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plan d'assurance maladie après la cessation de service	Autres indemnités liées au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	135,1	-	-	8,1	143,2
Employés en activité	342,8	90,5	21,8	2,7	457,8
Total	477,9	90,5	21,8	10,8	601,0
(Excédent)/Déficit	477,9	90,5	21,8	10,8	601,0
(Pertes)/gains latents	(52,7)	-	2,1	(2,6)	(53,2)
Bilan net passif	425,2	90,5	23,9	8,2	547,8

2.11.5.5 Plan d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

117. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
118. Lors de l'évaluation de 2014, il a été pris pour hypothèse que pour le BMIP, les frais médicaux augmenteraient de 5 pour cent de 2015 à 2024, de 4,5 pour cent par an de 2025 à 2044, et de 4 pour cent par an à compter de 2045. En ce qui concerne le MIP, on a tablé

sur un accroissement des frais médicaux de 6 pour cent pour 2015, diminuant de 0,2 pour cent par an pour s'établir à 4,6 pour cent en 2022 et à 4,5 pour cent à compter de 2023.

119. Il a été supposé en outre que pour le BMIP, le taux de change futur entre l'euro et le dollar des États-Unis serait en moyenne d'environ 1,220 dollar par euro, soit le taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 2014. Pour le MIP, l'hypothèse retenue est que les remboursements sont effectués en dollars É.-U. ou dans des monnaies liées au dollar.
120. Enfin, il a été pris pour hypothèse un taux d'actualisation de 3,1 pour cent pour le BMIP, établi sur la base de la courbe des rendements au 31 décembre 2014 (3,8 pour cent lors de l'évaluation de 2013) et un taux d'actualisation de 4,5 pour cent pour le MIP.
121. Il a été entrepris une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact des hypothèses ci-dessus sur le passif et le coût des prestations conformément à la norme IPSAS 25. Il ressort des résultats de l'analyse que le montant des demandes de remboursement et les primes augmenteraient au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureraient inchangées. En ce qui concerne le taux de change, l'analyse de sensibilité montre l'incidence d'une augmentation de 10 cents de la valeur de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Pour la hausse des frais médicaux et les taux d'actualisation, l'analyse de sensibilité fait apparaître l'impact d'une variation de 1 pour cent.
122. En utilisant les hypothèses actuellement retenues, les engagements au titre des prestations se montent à 477,8 millions de dollars. Pour l'analyse de sensibilité du passif, une variation du taux d'inflation des frais médicaux de 1 pour cent par an, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées, porterait les engagements au titre des prestations définies à 614,3 millions de dollars. Ces engagements se chiffreraient à 497,8 millions de dollars en appliquant un taux de change de 1,320 dollar pour 1 euro, toutes choses égales par ailleurs. Dans l'hypothèse d'une variation du taux d'actualisation de 1 pour cent, toutes les autres hypothèses restant identiques, les engagements au titre des prestations définies se monteraient à 620,7 millions de dollars.
123. En utilisant les hypothèses retenues, le coût des services pour 2015 se monte à 33,1 millions de dollars. Pour l'analyse de sensibilité du coût des services, une variation du taux d'inflation des frais médicaux de 1 pour cent par, sans modification des autres hypothèses, chiffrerait ces coûts à 45,7 millions de dollars. Avec un taux de change de 1,320 dollar par euro et toutes choses égales par ailleurs, il se chiffrerait à 34,3 millions de dollars. Une variation du Un taux d'actualisation de 1 pour cent, les autres hypothèses restant inchangées, porterait le coût des services à 45,8 millions de dollars.

2.11.5.6 Coûts prévus en 2015

124. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 11,5 millions de dollars pour 2015, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

2.11.6 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

125. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans au moins. En

- pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
126. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
 127. L'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2013 faisait apparaître un déficit actuariel qui correspondait à 0,72 pour cent (1,87 pour cent dans l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théoriquement nécessaire pour assurer l'équilibre au 31 décembre 2013 s'établissait à 24,42 pour cent de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, contre un taux effectif de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée au 31 décembre 2015.
 128. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, s'établissait à 127,5 pour cent (130,0 pour cent dans l'évaluation de 2011). Il était de 91,2 pour cent (86,2 pour cent dans l'évaluation de 2011) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
 129. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2013, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
 130. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et celui de l'âge de départ obligatoire à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. L'amendement correspondant du Règlement de la Caisse des pensions a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite est pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.
 131. En 2014, les cotisations versées à la Caisse des pensions se sont montées à 63,4 millions de dollars (61,7 millions de dollars en 2013), tandis que les cotisations prévues pour 2015 s'élèvent à 65,2 millions de dollars.
 132. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la

caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.11.7 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

133. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'auto-assurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.12: Prêts

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt CERF	27,0	27,0
Fraction courante du prêt à long terme (Note 2.13)	5,8	5,8
Total des prêts	32,8	32,8

134. Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) est une facilité de trésorerie des Nations Unies conçue pour combler l'écart entre les besoins et les fonds disponibles. Il est financé par des donateurs et le produit des prêts est rétrocédé aux institutions opérationnelles des Nations Unies sans intérêt. Les organismes qui empruntent auprès de ce Fonds doivent rembourser le prêt dans l'année.

135. En 2013, le PAM a emprunté à ce Fonds 27,0 millions de dollars pour constituer une provision pour imprévus en vue des opérations d'urgence menées en République arabe syrienne et dans les pays voisins (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban et Turquie). En 2014, l'échéance de remboursement du prêt a été repoussée à avril 2015.

Note 2.13: Prêt à long terme

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Prêt à long terme	95,4	101,2
Moins: Fraction courante du prêt à long terme (Note 2.12)	(5,8)	(5,8)
Prêt à long terme	89,6	95,4

136. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, le donateur a versé une contribution en espèces de 164,1 millions de dollars, dont 106,0 millions de dollars ont été utilisés pour acheter des produits alimentaires dans le cadre d'un contrat de prêt à long terme conclu avec un organisme gouvernemental du pays donateur.
137. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt à long terme comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,5 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
138. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2014, le coût total amorti du prêt était de 95,4 millions de dollars (101,2 millions de dollars au 31 décembre 2013), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,8 millions de dollars et la portion à long terme à 89,6 millions de dollars (respectivement 5,8 millions de dollars et 95,4 millions de dollars en 2013).
139. En 2014, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 2,4 millions de dollars (2,5 millions de dollars au 31 décembre 2013), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,9 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2014 et (0,5) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt à long terme sur la base de sa valeur actuelle nette.
140. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,9 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,5) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

141. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

142. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	844,5	777,1
Placements détenus jusqu'à l'échéance	77,0	80,8
Prêts et créances	3 015,5	2 624,4
Actifs financiers réalisables	381,4	353,1
Total partiel	4 318,4	3 835,4
Actifs non financiers	834,3	897,0
Total	5 152,7	4 732,4

143. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

144. L'intégralité des passifs financiers significatifs sont constatés au coût amorti.

145. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

	2014				2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	835,3	9,2	844,5	-	723,4	53,7	777,1
Actifs financiers réalisables	195,0	185,7	0,7	381,4	182,1	144,3	26,7	353,1
Total	195,0	1 021,0	9,9	1 225,9	182,1	867,7	80,4	1 130,2

146. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

147. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une très grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des

directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

148. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

	2014			2013		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
Solde d'ouverture	53,7	26,7	80,4	5,2	21,4	26,6
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des résultats financiers	0,1	(1,6)	(1,5)	(0,8)	(1,4)	(2,2)
Gains/(pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	1,7	1,7	-	(3,1)	(3,1)
Acquisitions	7,2	0,7	7,9	33,9	21,0	54,9
Cessions	(31,3)	(9,8)	(41,1)	(1,8)	(9,9)	(11,7)
Liquidation de positions	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Variation du capital	(10,0)	(0,4)	(10,4)	1,6	(1,3)	0,3
Transferts	(10,5)	(16,6)	(27,1)	15,9	-	15,9
Solde de clôture	9,2	0,7	9,9	53,7	26,7	80,4

149. Aucun transfert du niveau 1 au niveau 2, ou du niveau 2 au niveau 1, n'a été effectué en 2014 et en 2013.

2.14.2 Risque de crédit

150. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA+ et celle des placements à long terme était de AA-.
151. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou

auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.

152. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réductions des produits provenant des contributions et pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

153. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2014, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 0,66 pour cent et de 1,72 pour cent (0,51 pour cent et 1,97 pour cent, respectivement, en 2013). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,75 an pour les placements à court terme et de 6,41 ans pour les placements en obligations à long terme (0,69 an et 6,28 ans, respectivement, en décembre 2013). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

154. Au 31 décembre 2014, 85 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 12 pour cent en euros et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies (87 pour cent en dollar des États-Unis, 10 pour cent en euro et les 3 pour cent restants dans d'autres monnaies au 31 décembre 2013). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 72 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 15 pour cent en euro, 4 pour cent en dollar du Canada et 9 pour cent dans d'autres monnaies (59 pour cent en dollar des États-Unis, 15 pour cent en euro, 11 pour cent en livre sterling et 15 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2013).
155. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 0,2 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par un gain réalisé de 2,9 millions de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2015, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter 6,0 millions d'euros par mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2014, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 97,2 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 9,9 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2014. Ces gains réalisés et ces pertes latentes sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

156. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme varie chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
157. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt – Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 7,9 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 12,1 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
158. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,2 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,2 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
159. Sensibilité aux variations des prix des actions – Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 1,9 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
160. Sensibilité concernant les contrats de change à terme – Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,9 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,2 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Soldes des fonds et réserves

161. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2014					2013
	Fonds afférents aux différentes catégories d'activités (solde)	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale (solde)	Fonds général et comptes spéciaux		Total	
			(Solde)	Réserves		
<i>En millions de dollars</i>						
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2014	2 796,5	344,6	259,1	272,5	3 672,7	3 624,3
Excédent/(déficit) de l'exercice	95,1	(38,6)	179,3	-	235,8	21,0
Total partiel	2 891,6	306,0	438,4	272,5	3 908,5	3 645,3
Variations de l'exercice:						
Avances à des projets	182,4	-	-	(182,4)	-	-
Montants remboursés par des projets	(132,6)	-	-	132,6	-	-
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	9,2	(9,2)	-	-
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	(1,7)	1,7	-	-
Reconstitutions	-	-	(40,2)	40,2	-	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	(76,0)	76,0	-	-
Virements entre fonds	225,7	15,7	(241,4)	-	-	-
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	14,2	-	14,2	27,4
Total des variations de l'exercice	275,5	15,7	(335,9)	58,9	14,2	27,4
Solde de clôture au 31 décembre 2014	3 167,1	321,7	102,5	331,4	3 922,7	3 672,7

162. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds afférents aux catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
163. Les reconstitutions correspondent aux contributions spécifiquement destinées au Compte d'intervention immédiate (CII) par les donateurs.
164. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2014, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le Compte d'intervention immédiate; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

	2014				Total	2013
	2.15.1 Réserve opérationnel le	2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres	2.15.3 Compte d'interventio n immédiate	2.15.4 Compte de péréquation des dépenses AAP		
	<i>En millions de dollars</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2014	101,2	-	50,0	121,3	272,5	273,1
Avances à des projets	-	-	(182,4)	-	(182,4)	(163,9)
Montants remboursés par des projets	-	-	132,6	-	132,6	86,9
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	(6,0)	6,0	-	(9,2)	(9,2)	(11,7)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	1,7	1,7	1,9
Reconstitutions	-	-	40,2	-	40,2	49,6
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	76,0	76,0	36,6
Solde de clôture au 31 décembre 2014	95,2	6,0	40,4	189,8	331,4	272,5

165. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

166. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).

167. En 2014, à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé, 6,0 millions de dollars ont été transférés de la Réserve opérationnelle à la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques nouvellement créée.

168. Le solde de la Réserve opérationnelle s'établit à 95,2 millions de dollars au 31 décembre 2014.

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

169. En 2014, à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé, un nouveau compte de réserve a été créé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).

170. Un montant de 6,0 millions de dollars a été transféré de la Réserve opérationnelle à la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques nouvellement créée.

171. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2014.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

172. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
173. En 2014, le CII a reçu 40,2 millions de dollars à titre de reconstitution. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 182,4 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 132,6 millions de dollars. Le solde du CII au 31 décembre 2014 était de 40,4 millions de dollars, soit un montant inférieur au niveau fixé comme objectif, à savoir 200,0 millions de dollars. En 2014, ce dernier a été porté de 70 millions de dollars à 200 millions de dollars (WFP/EB.2/2014/5-A/1). Au 31 décembre 2014, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 211,6 millions de dollars (229,6 millions de dollars en 2013).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

174. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
175. À sa deuxième session ordinaire tenue en novembre 2013, le Conseil a approuvé le Plan de gestion du PAM pour 2014-2016 (décision 2013/EB.2/6 iv)) qui prévoit des investissements exceptionnels en faveur des changements organisationnels, à prélever sur le Compte de péréquation des dépenses AAP, d'un montant total de 9,2 millions de dollars pour 2014.
176. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 1,7 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2014 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
177. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 76,0 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2014 (36,6 millions de dollars d'excédent en 2013). Au 31 décembre 2014, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 189,8 millions de dollars. Comme approuvé dans le Plan de gestion du PAM pour 2015-2017 (décision 2014/EB.2/4 iv)), il a été prélevé sur ce solde début 2015 un montant de 9,2 millions de dollars au titre des initiatives internes d'importance primordiale.

NOTE 3: PRODUITS

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	4 601,1	3 657,6
Contributions aux CAI	354,7	283,5
Total partiel	4 955,8	3 941,1
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(78,0)	(72,7)
Total des contributions en espèces	4 877,8	3 868,4
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	453,5	482,7
Contributions en nature sous forme de services	53,7	28,0
Total partiel	507,2	510,7
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(3,9)	0,5
Total des contributions en nature	503,3	511,2
3.3 Écarts de change	(64,7)	19,8
3.4 Rendement des placements		
Gains nets (pertes nettes) réalisés sur les placements	(8,0)	2,7
Gains nets (pertes nettes) latents sur les placements	(12,4)	(5,2)
Rendement des placements	21,5	22,6
Rendement total des placements	1,1	20,1
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	114,1	94,1
Produits accessoires	18,8	22,2
Total des autres produits	132,9	116,3
Total des produits	5 450,4	4 535,8

178. Les produits provenant des contributions sont ajustés sur la base des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et des provisions pour remboursements aux donateurs (Note 2.10). Les montants effectifs des remboursements et des réductions des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques dont il s'agit.
179. Les contributions en nature représentent les contributions de produits alimentaires ou de services confirmées pendant l'exercice.

180. Les produits provenant de contributions comptabilisés en 2014 et représentant des ressources destinées à être utilisées dans les années à venir (avec les chiffres comparatifs pour 2013) sont présentés ci-dessous:

	<i>Applicable aux années</i>					Total
	2014	2015	2016	2017	2018	
<i>En millions de dollars</i>						
Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2014	-	180,2	59,1	11,8	-	251,1
Produits de contributions pour les années futures comptabilisés en 2013	132,5	90,3	14,8	5,3	-	242,9

181. Au cours de l'exercice 2014, les autres produits perçus se sont montés à 132,9 millions de dollars, dont 114,1 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (94,1 millions de dollars au 31 décembre 2013) et 18,8 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (22,2 millions de dollars au 31 décembre 2013). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et le compte spécial des services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres biens hors d'usage.

NOTE 4: CHARGES

	2014	2013
<i>En millions de dollars</i>		
4.1 Transferts monétaires et distributions de bons	845,6	498,1
4.2 Produits alimentaires distribués	1 988,5	2 053,4
4.3 Services de distribution et services connexes	650,4	578,6
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	691,3	580,4
Consultants	58,1	46,6
Volontaires des Nations Unies	4,5	4,1
Personnel temporaire	79,1	70,5
Autres dépenses de personnel	17,6	16,5
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	850,6	718,1

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	10,0	10,9
Matériel	85,1	71,9
Fournitures de bureau et biens consommables	50,3	47,6
Charges courantes (électricité, etc.)	10,4	8,0
Entretien et exploitation des véhicules	27,7	20,6
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	183,5	159,0
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	278,0	153,1
Autres services sous-traités	182,9	154,1
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	35,2	31,3
Services de sécurité et autres	43,6	38,9
Contrats de location	33,1	27,9
Total des services contractuels et autres services	572,8	405,3
4.7 Charges financières	2,4	2,5
4.8 Dépréciation et amortissement	50,3	49,0
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	6,4	4,3
Assurances	6,5	8,1
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	2,4	2,6
Créances douteuses et dépréciation	23,4	11,8
Formation et réunions	25,7	20,7
Divers	6,1	3,3
Total des autres charges	70,5	50,8
Total des charges	5 214,6	4 514,8

182. En 2014, les transferts monétaires et les bons distribués ont représenté au total 845,6 millions de dollars (498,1 millions de dollars en décembre 2013).
183. En 2014, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 1 988,5 millions de dollars, comme l'indique l'État des résultats financiers (2 053,4 millions de dollars en décembre 2013).
184. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes après livraison, soit 11,8 millions de dollars (18,7 millions de dollars en décembre 2013) (Note 9).
185. Selon les principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants, mais il restait au 31 décembre 2014 des stocks de produits d'une valeur de

84,2 millions de dollars (122 788 tonnes) qui n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (86,0 millions de dollars [121 795 tonnes] au 31 décembre 2013).

186. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
187. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service. Les autres dépenses de personnel comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
188. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.
189. Les autres charges incluent l'entretien des installations, les assurances, les dépenses liées aux réunions, les provisions pour créances douteuses et la dépréciation des stocks.

NOTE 5: ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

190. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

NOTE 6: ÉTATS COMPARATIFS DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS

191. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
192. Comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, avec une indication séparée des différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les formats, et les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
193. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final et entre le budget final et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration de la Directrice exécutive et font partie intégrante des présents états financiers.

194. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice.
195. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
196. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis.
197. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs.
198. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014:

	2014			Total
	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	
	<i>En millions de dollars</i>			
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(4 817,9)	-	-	(4 817,9)
Différences de bases d'établissement	123,1	(142,9)	(8,2)	(28,0)
Différences de présentation	5 181,4	-	-	5 181,4
Différences d'entités	(166,2)	-	-	(166,2)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	320,4	(142,9)	(8,2)	169,3

199. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds ne faisant pas partie de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs sont reflétés dans les différences de présentation. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers bien qu'ils soient considérés comme des ressources extrabudgétaires et n'entrent donc pas en ligne de compte dans le budget.
200. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2014–2016, qui présente une ventilation du budget par année aux fins de la comparaison ci-dessus.

NOTE 7: INFORMATION SECTORIELLE

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2014				Total	2013
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie et placements à court terme	1 054,8	341,8	279,4	-	1 676,0	1 436,2
Contributions à recevoir	1 862,0	150,9	86,9	-	2 099,8	1 774,1
Stocks	508,8	64,1	5,7	-	578,6	664,9
Autres comptes débiteurs	76,9	442,9	6,9	(404,5)	122,2	137,4
	3 502,5	999,7	378,9	(404,5)	4 476,6	4 012,6
Actifs non courants						
Contributions à recevoir	59,2	27,7	6,2	-	93,1	165,7
Placements à long terme	-	448,9	-	-	448,9	427,5
Immobilisations corporelles	91,1	30,8	3,3	-	125,2	110,7
Immobilisations incorporelles	-	8,4	0,5	-	8,9	15,9
	150,3	515,8	10,0	-	676,1	719,8
TOTAL DES ACTIFS	3 652,8	1 515,5	388,9	(404,5)	5 152,7	4 732,4
PASSIFS						
Passifs courants						
Dettes et charges à payer	456,6	420,7	63,1	(404,5)	535,9	499,0
Provisions	2,1	-	4,1	-	6,2	10,7
Prestations dues aux employés	-	10,4	-	-	10,4	23,7
Prêts	27,0	5,8	-	-	32,8	32,8
	485,7	436,9	67,2	(404,5)	585,3	566,2
Passifs non courants						
Prestations dues aux employés	-	555,1	-	-	555,1	398,1
Prêt à long terme	-	89,6	-	-	89,6	95,4
	-	644,7	-	-	644,7	493,5
TOTAL DES PASSIFS	485,7	1 081,6	67,2	(404,5)	1 230,0	1 059,7
ACTIFS NETS	3 167,1	433,9	321,7	-	3 922,7	3 672,7
SOLDE DES FONDS ET RÉSERVES						
Soldes des fonds	3 167,1	102,5	321,7	-	3 591,3	3 400,2
Réserves	-	331,4	-	-	331,4	272,5
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2014	3 167,1	433,9	321,7	-	3 922,7	3 672,7
TOTAL DES SOLDES DES FONDS ET RÉSERVES, 31 décembre 2013	2 796,5	531,6	344,6	-	3 672,7	

Note 7.2: État des résultats financiers par secteur

	2014				2013	
	Fonds destinés aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		Total
<i>En millions de dollars</i>						
PRODUITS						
Contributions en espèces	4 088,9	661,9	127,0	-	4 877,8	3 868,4
Contributions en nature	468,3	34,4	0,6	-	503,3	511,2
Écart de change	3,2	(67,0)	(0,9)	-	(64,7)	19,8
Rendement des placements	-	0,2	0,9	-	1,1	20,1
Autres produits	88,6	680,9	-	(636,6)	132,9	116,3
TOTAL DES PRODUITS	4 649,0	1 310,4	127,6	(636,6)	5 450,4	4 535,8
CHARGES						
Transferts monétaires et bons distribués	844,7	-	0,9	-	845,6	498,1
Produits alimentaires distribués	1 977,9	471,0	22,4	(482,8)	1 988,5	2 053,4
Services de distribution et services connexes	638,8	3,7	12,1	(4,2)	650,4	578,6
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	408,6	377,1	73,3	(8,4)	850,6	718,1
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	135,7	41,8	16,6	(10,6)	183,5	159,0
Services sous-traités et autres services	455,6	187,3	30,1	(100,2)	572,8	405,3
Charges financières	-	2,4	-	-	2,4	2,5
Dépréciation et amortissement	29,2	20,0	1,1	-	50,3	49,0
Autres charges	63,4	27,8	9,7	(30,4)	70,5	50,8
TOTAL DES CHARGES	4 553,9	1 131,1	166,2	(636,6)	5 214,6	4 514,8
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2014	95,1	179,3	(38,6)	-	235,8	21,0
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE 2013	(148,8)	211,1	(41,3)	-	21,0	

201. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2014	2013
<i>En millions de dollars</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	822,0	652,7
Placements à court terme	854,0	783,5
Total de la trésorerie et des placements à court terme	1 676,0	1 436,2

202. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
203. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, les activités ont généré des soldes intersectoriels d'un montant de 404,5 millions de dollars pour l'État de la situation financière et de 636,6 millions de dollars pour l'État des résultats financiers.
204. Sur la valeur totale de 125,2 millions de dollars des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 (110,7 millions de dollars au 31 décembre 2013), un montant de 49,9 millions de dollars représente les acquisitions, après déduction des sorties en 2014 (37,9 millions de dollars au 31 décembre 2013).
205. Les contributions versées aux fins des opérations et des autres activités sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles sont confirmées par écrit. Les charges sont encourues progressivement, selon les besoins des projets et des bénéficiaires.
206. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

NOTE 8: ENGAGEMENTS ET IMPRÉVUS

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	37,0	28,1
De 1 à 5 ans	42,6	47,4
Plus de 5 ans	5,6	7,2
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	85,2	82,7

207. Au 31 décembre 2014, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 23 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 43 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (30 pour cent et 53 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2013). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

208. Au 31 décembre 2014, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2014	2013
<i>En millions de dollars</i>		
Produits alimentaires	275,7	205,9
Transport – produits alimentaires	116,5	106,6
Services	88,8	70,2
Articles non alimentaires	57,5	55,8
Équipement	14,5	8,5
Total des engagements non réglés	553,0	447,0

209. Conformément à la norme IPSAS 1 concernant la comptabilité d'exercice et au principe d'exécution, les engagements devant donner lieu à des charges futures ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ces engagements seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques

210. Il existe un passif éventuel non négligeable correspondant à un remboursement d'un montant de 17 millions de dollars demandé par un donateur. Cette demande a été formulée en raison de problèmes concernant l'exécution d'un programme, auxquels le PAM s'emploie activement à remédier en concertation étroite avec le Gouvernement de ce pays donateur. En attendant qu'une solution définitive soit apportée à ce problème, aucune dépense n'a été engagée au titre de la contribution de ce donateur.
211. Il existe un actif éventuel significatif découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010.
212. En 2005, des cas de fraude imputables à deux employés du PAM ont été découverts au Bureau régional du PAM en République sud-africaine. La perte était estimée à 6,0 millions de dollars. Un procès pénal a débuté en 2008. Dans le cadre de cette procédure pénale, les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 3,4 millions de dollars au 31 décembre 2014), ont fait l'objet d'une ordonnance de saisie conservatoire à la demande du ministère public.
213. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés (les défendeurs), en application de leur contrat de travail, afin de recouvrer les fonds détournés. Cette action a été engagée dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence arbitrale par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande. La somme totale en cause s'élève à environ 6,0 millions de dollars, plus les intérêts et les frais de justice. L'ONU et la FAO ayant

accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a introduit une instance devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin d'obtenir une décision de la Cour rendant cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud.

214. En octobre 2011, la Haute Cour a rendu un arrêt en ce sens en faveur du PAM. Les défendeurs ont fait appel de cette décision. Cette décision est désormais définitive.
215. Dans le cadre de la procédure pénale, un jugement a été rendu en décembre 2012 par lequel les prévenus ont été déclarés coupables de toutes les accusations de fraude formulées à leur encontre; le 30 août 2013, le tribunal a condamné chacun des prévenus à une peine cumulée de 25 ans de prison. Le 31 octobre 2013, le tribunal de première instance a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel de la déclaration de culpabilité et de la condamnation, présentée par les défendeurs. Ces derniers ont indiqué qu'ils adresseraient une requête à la Haute Cour d'Afrique du Sud afin d'être autorisés à présenter un recours. L'avocat du PAM en Afrique du Sud a indiqué que la mise en état de la requête présentée par les demandeurs entrerait dans sa phase ultime et que la procédure d'appel par recours prendrait environ 12 mois.
216. La décision arbitrale ne peut devenir exécutoire qu'au terme de la procédure pénale, appel compris. À ce stade, le PAM interviendra en vertu des sections pertinentes de la loi sur la prévention du crime organisé afin de recouvrer les sommes en litige.

NOTE 9: PERTES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX ET PASSATION D'AVOIRS PAR PROFITS ET PERTES

217. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
218. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées en 2014.

	2014	2013
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	-	0,1
Contributions à recevoir	4,4	0,5
Pertes de produits alimentaires	11,8	18,7
Pertes de produits non alimentaires	0,2	-
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,2	-
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	17 220	25 054

219. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie au remboursement des frais encourus sur le terrain dans les situations d'urgence. La ligne "contributions à

recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes de produits alimentaires sont intervenues après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire. Les pertes d'articles non alimentaires ont principalement eu lieu à l'entreposage. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par pertes et profits d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

220. Les cas de fraude signalés en 2014 comprenaient des fraudes commises par des fournisseurs, des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 850 436 dollars (444 349 dollars en 2013); sur ce total, aucun montant n'a été recouvré à ce jour.

NOTE 10: INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>								
Principaux dirigeants, 2014	5	5	1,1	0,4	0,2	1,7	0,2	-
Principaux dirigeants, 2013	7	6	1,1	0,7	0,2	2,0	-	-

221. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint et les Sous-Directeurs exécutifs ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.
222. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes de dirigeant et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
223. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation-logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
224. Les principaux dirigeants ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres prestations à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces prestations dues aux employés sont exposées dans la Note 2.11. Les principaux dirigeants cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités	Encours des prêts
<i>En millions de dollars</i>								
Autres membres de la haute direction, 2014	33	27	5,0	2,1	1,1	8,2	1,2	-
Autres membres de la haute direction, 2013	33	27	4,9	2,4	1,1	8,4	0,8	-

225. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis qui doivent, en application de la norme IPSAS 20, être communiqués pour les principaux dirigeants, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour d'autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
226. Le tableau ci-dessus indique le nombre de postes d'autres membres de la haute direction et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice.
227. En 2014, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars en 2013).
228. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel.
229. Les prêts accordés à d'autres membres de la haute direction le sont conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Il s'agit notamment de prêts automobiles, d'avances au titre de l'allocation-logement et d'avances sur traitement. Ces prêts et avances ont été accordés sans intérêts et sont recouverts soit en un seul versement, soit à tempérament par le biais de retenues sur le traitement.
230. Tous les fonctionnaires du PAM peuvent bénéficier d'avances d'indemnités et de prêts.

NOTE 11: ACCORDS AVEC DES TIERCES PARTIES

Rapprochement des accords avec des tierces parties	2014		2013	
	<i>En millions de dollars</i>			
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier		21,6		27,2
Réintégration: provision pour créances douteuses		0,3		0,3
Nouveaux accords conclus avec des tierces parties en cours d'exercice	75,2		84,9	
Moins: montants reçus/apports pendant l'exercice	(80,7)	(5,5)	(74,7)	10,2
Charges à payer au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice	(69,9)		(76,1)	
Moins: décaissements/déductions effectués pendant l'exercice	60,3	(9,6)	60,3	(15,8)
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tierces parties (Note 2.5)		6,8		21,9
Provisions pour créances douteuses		(0,3)		(0,3)
Solde de clôture au 31 décembre		6,5		21,6

231. Un accord avec une tierce partie est un contrat juridiquement contraignant entre le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
232. Le tableau ci-dessus, qui indique le mouvement des opérations effectuées au titre d'accords avec des tierces parties pendant l'exercice 2014, fait apparaître un solde débiteur net des tierces parties de 6,5 millions de dollars (21,6 millions de dollars au 31 décembre 2013).

NOTE 12: ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

233. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2014. À la date de signature des présents états financiers par le Commissaire aux comptes, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

ANNEXE I

Raison sociale		Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Hewitt Associates	45 Glover Avenue Norwalk Connecticut 06850 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	6th Floor, 1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Commissaire aux comptes	Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	9, Deen Dayal Upadhyay Marg, New Delhi 110124, Inde

SECTION II

Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde**Shashi Kant Sharma****N° 357/12-IR/2015
Le 1^{er} avril 2015****Madame la Directrice exécutive,****Rapport d'audit établi par le Commissaire aux comptes relatif aux États financiers du
Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

J'ai l'honneur de vous transmettre les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui m'ont été soumis conformément à l'article 13.3 du Règlement financier. J'ai procédé à leur vérification et formulé une opinion à leur sujet. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport d'audit, que je vous invite à faire parvenir au Conseil d'administration.

Je tiens à exprimer mes remerciements pour la coopération et le concours qui m'ont été apportés à cet égard.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

Mme Ertharin Cousin
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola 68/70
00148 Rome
Italie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À l'attention du

Conseil d'administration du

Programme alimentaire mondial

Rapport sur les États financiers

Nous avons procédé à la vérification des États financiers ci-joints du Programme alimentaire mondial (PAM), qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, accompagnés de notes afférentes aux États financiers.

Responsabilité de la direction concernant les États financiers

Il incombe à la direction d'établir les États financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il est notamment de sa responsabilité: a) de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs; b) de sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées; et c) de procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'émettre une opinion au sujet de ces états financiers, sur la base de nos vérifications. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles

déontologiques, ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures afin d'obtenir des éléments permettant de vérifier les montants et informations présentées dans les états financiers. Les modalités en sont laissées à l'appréciation du Commissaire aux comptes, qui les détermine notamment sur la base de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs. Pour évaluer ces risques, le Commissaire aux comptes prend en considération les mécanismes de contrôle interne sur lesquels s'appuie l'entité pour établir et présenter des états financiers qui reflètent fidèlement sa situation financière, et ce, afin de concevoir des procédures de vérification appropriées, compte tenu des circonstances, mais sans chercher à exprimer une opinion sur l'efficacité de ces mécanismes. Un audit consiste également à déterminer si les méthodes comptables utilisées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi qu'à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments qui ressortent des vérifications que nous avons effectuées constituent une base suffisante et appropriée pour formuler notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2014, ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur l'application des autres prescriptions réglementaires et statutaires

En outre, à notre avis, les opérations du Programme alimentaire mondial dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été, à tous égards importants, effectuées conformément au Règlement financier du PAM.

Nous avons également rédigé un rapport détaillé portant sur la vérification des opérations du Programme alimentaire mondial, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes

New Delhi, Inde,
le 1^{er} avril 2015

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a été nommé Commissaire aux comptes du Programme alimentaire mondial (PAM) pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016.

Sa mission consiste à donner au Conseil d'administration du PAM une assurance indépendante et à apporter une valeur ajoutée à la gestion du PAM en formulant des recommandations constructives.

Pour de plus amples informations, prière de contacter:

M. Stephen Hongray
Directeur du Bureau du Commissaire
aux comptes
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome, Italie

Tél.: 0039-06-6513-2392

Courriel: stephen.hongray@wfp.org

Rapport du
Commissaire aux comptes sur les
États financiers du
Programme alimentaire mondial
pour l'exercice clos
le 31 décembre 2014



Résultats de l'audit

1. Nous avons vérifié les États financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit.

2. À notre avis, les États financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2014, ainsi que ses résultats financiers pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014. Le PAM a établi et présenté les États financiers conformément aux dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Notre programme de travail

3. Notre programme de travail pour la période 2014-2015 a été présenté au Conseil d'administration à sa session de novembre 2014. Les rapports récapitulant nos activités d'audit opérationnel sont les suivants:

- Rapport sur la gestion des entrepôts
- Rapport sur la gestion des situations d'urgence majeures coordonnées au niveau central

4. Ces deux rapports ont été établis pour la session de mai 2015 du Conseil d'administration, comme prévu dans le Plan de travail.

5. Outre ces rapports d'audit opérationnel, notre programme de travail prévoyait des visites sur le terrain portant sur cinq bureaux de pays sur un total de 79, trois des six bureaux régionaux¹ et le Bureau du coordonnateur des secours d'urgence au niveau régional à Amman. Nous avons passé en revue les opérations dans ces bureaux extérieurs, et avons également entrepris de soumettre à des vérifications approfondies un échantillon d'opérations sélectionnées en fonction d'une évaluation des risques dans le cadre de chacun des audits effectués sur le terrain. À l'issue de chaque audit, nous avons transmis au Secrétariat une lettre d'observations exposant nos conclusions et nos recommandations.

¹ Nos travaux ont porté sur les bureaux du PAM aux Philippines, en Jordanie, au Cameroun, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan du Sud, ainsi que sur les bureaux régionaux de Bangkok, du Caire et de Dakar.

Le présent rapport

6. Le présent rapport porte sur les résultats de l'audit financier réalisé au Siège du PAM. Il propose: a) une évaluation des résultats obtenus par le PAM au regard de paramètres opérationnels et financiers essentiels; et b) des observations portant sur les États financiers. Compte tenu de nos observations, la direction a ajouté trois éléments d'information supplémentaires aux Notes afférentes aux États financiers. En outre, nous avons formulé deux recommandations dans le présent rapport. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de notre audit financier portant sur les exercices précédents.

I. Introduction

1. L'audit du Programme alimentaire mondial (PAM) a été confié au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde pour la période allant de juillet 2010 à juin 2016, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier et au Mandat additionnel pour la vérification externe des comptes figurant en annexe audit règlement. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM, conformément à l'article 14.4 du Règlement financier.

2. Les principaux objectifs des vérifications que nous avons menées consistaient à s'assurer que les États financiers annuels:

- présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2014 et ses résultats financiers pour l'exercice 2014;
- sont établis conformément au Règlement financier et aux méthodes comptables du PAM; et
- sont conformes aux normes IPSAS.

3. Nos travaux d'audit ont consisté à examiner les états financiers, ainsi que les pièces justificatives et les informations disponibles dans deux systèmes informatiques:

- la deuxième version du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), une application informatique SAP utilisée pour la comptabilité; et
- le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS), une application informatique permettant d'assurer le suivi des stocks.

4. Notre audit a donné lieu à des réunions initiales et réunions de bilan avec la haute direction, ainsi qu'à des échanges de vues et des réunions de synthèse avec les fonctionnaires du Département de la gestion des ressources du PAM.

5. Nous avons également analysé un certain nombre de constatations importantes faites durant les vérifications effectuées dans cinq bureaux de pays et trois bureaux régionaux, ainsi que dans le Bureau du coordonnateur des secours au niveau régional d'Amman. Enfin, lors de l'élaboration de la version finale du présent rapport, nous avons tenu compte des observations communiquées par la direction aux différents stades de notre audit.

II. Responsabilité concernant les états financiers

6. Il incombe au PAM d'établir les états financiers et de les présenter de manière fidèle, conformément au Manuel concernant l'application des normes IPSAS. Il est notamment de sa responsabilité de concevoir, de mettre en place et de maintenir des mécanismes de contrôle interne permettant d'établir et de présenter des états financiers qui reflètent fidèlement la situation du Programme et ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à des erreurs, de sélectionner et d'appliquer des méthodes comptables appropriées et de procéder à des estimations comptables qui soient raisonnables, eu égard aux circonstances.

III. Responsabilité du Commissaire aux comptes

7. En qualité de Commissaire aux comptes, notre responsabilité est de formuler une opinion au sujet de ces états financiers en nous appuyant sur l'examen des documents comptables et des informations fournies par la direction du PAM. Nous avons procédé à ces vérifications conformément aux Normes internationales d'audit, selon lesquelles nous sommes tenus de respecter les règles déontologiques ainsi que de planifier et de conduire nos vérifications de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives. Tout au long de cet audit, nous avons gardé à l'esprit le mandat du Commissaire aux comptes, tel qu'il figure dans le Règlement financier du PAM.

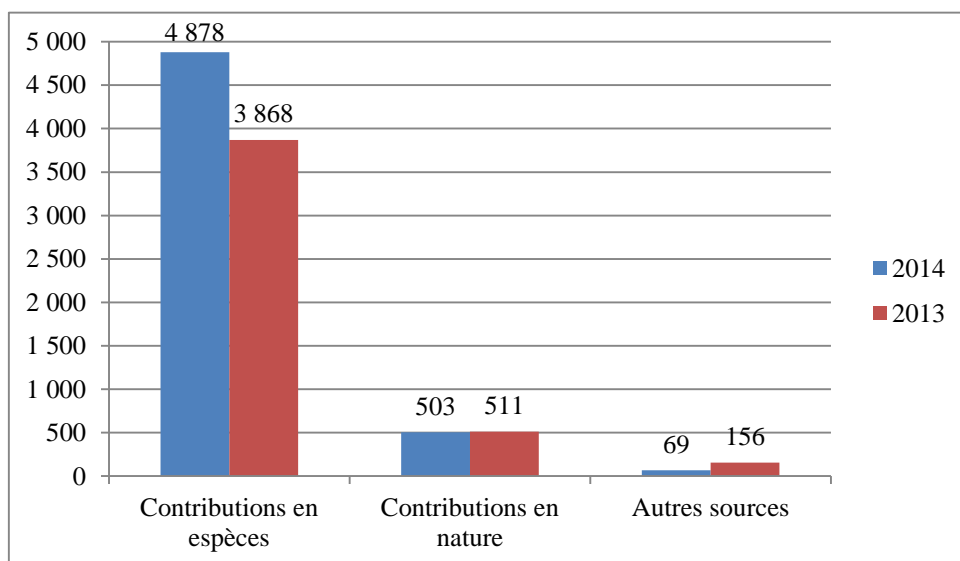
IV. Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de 2014

8. Les vérifications menées pour l'exercice 2014 n'ont fait apparaître, à notre avis, aucune faiblesse ou erreur qui risquerait de compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des États financiers dans leur ensemble. En conséquence, nous avons rendu une opinion sans réserve au sujet des États financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

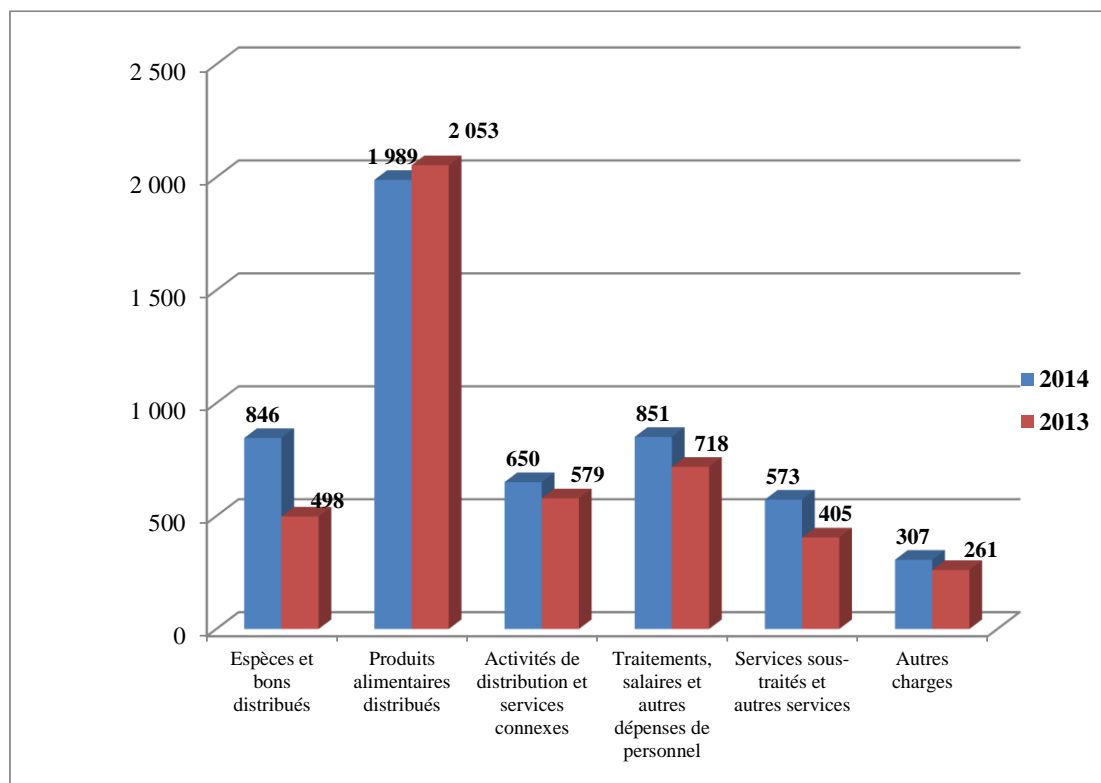
V. Résultats au regard d'indicateurs essentiels

Produits et charges

9. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions apportées en espèces ou en nature par les donateurs, qui ont représenté 98,7 pour cent du montant total des produits du PAM en 2014 (96,6 pour cent en 2013). Le montant restant provient des écarts de change, du rendement des placements, du produit de la fourniture de biens et de services et d'autres sources comme le produit de la vente de denrées endommagées. Les contributions en espèces ont représenté 90,6 pour cent des contributions totales en 2014 (88,3 pour cent en 2013).

Graphique 1: Produits du PAM (en millions de dollars)

10. En 2014, les dépenses afférentes à l'aide – produits alimentaires ainsi que transferts monétaires et bons – d'un montant de 2,83 milliards de dollars, ont représenté 54,3 pour cent des charges du PAM (56,5 pour cent en 2013); viennent ensuite les dépenses de personnel qui correspondent à 16,3 pour cent des charges (15,9 pour cent des charges en 2013). Le coût des activités de distribution et des services connexes a représenté 12,5 pour cent du total des charges (12,8 pour cent en 2013), tandis que le coût des services sous-traités et autres services a compté pour 11 pour cent des charges (9 pour cent en 2013). Les charges restantes (fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement; dépenses liées à la formation et aux réunions; provisions pour créances douteuses; entretien des installations et services; assurances; charges financières; etc.) ont représenté 5,9 pour cent des charges (5,8 pour cent en 2013). Les graphiques 1 et 2 permettent de comparer respectivement les produits et les charges des exercices 2013 et 2014.

Graphique 2: Charges du PAM (en millions de dollars)

11. S'agissant des charges, une augmentation du montant des espèces et bons distribués a été observée, si bien que la baisse de 64,9 millions de dollars (3,2 pour cent) enregistrée pour les produits alimentaires distribués par rapport à l'exercice précédent a été plus que compensée par l'accroissement de 347,5 millions de dollars (69,8 pour cent) du montant des espèces et bons distribués au cours de l'année. Par rapport à l'exercice précédent, les activités de distribution et les services connexes ont augmenté de 12,4 pour cent, les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement de 15,4 pour cent, les services sous-traités et autres services de 41,3 pour cent et les traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel de 18,5 pour cent.

12. S'agissant des produits, l'on constate également que les contributions en espèces ont augmenté de 1,01 milliard de dollars (26,1 pour cent), alors que les contributions en nature ont diminué de 7,9 millions de dollars (1,5 pour cent); ces évolutions reflètent l'essor de l'utilisation des transferts monétaires et des bons. Les autres produits ont à peine progressé, de 16,6 millions de dollars, par rapport au montant de 116,3 millions de dollars enregistré l'année précédente, tandis que le rendement des placements a marqué un net repli, reculant de 19,0 millions de dollars par rapport au montant de 20,1 millions de dollars encaissé l'année dernière, du fait principalement des pertes de change sur les placements à long terme qui se sont élevées à 10,4 millions de dollars.

Excédent/déficit d'exploitation

13. En application des normes IPSAS, les contributions sont comptabilisées en tant que produits dès lors qu'elles sont confirmées par les donateurs par écrit, tandis que les dépenses sont inscrites en charges au moment de la fourniture des biens et des services ou de la remise des produits alimentaires aux partenaires coopérants aux fins de distribution.

14. L'excédent, ou le déficit, représente la différence entre les produits perçus et les charges supportées par le PAM durant l'exercice. L'excédent net d'exploitation s'élève à 235,8 millions de dollars en 2014, contre un excédent de 21,0 millions de dollars en 2013. Le graphique 3 illustre l'évolution de la situation financière (excédent ou déficit).

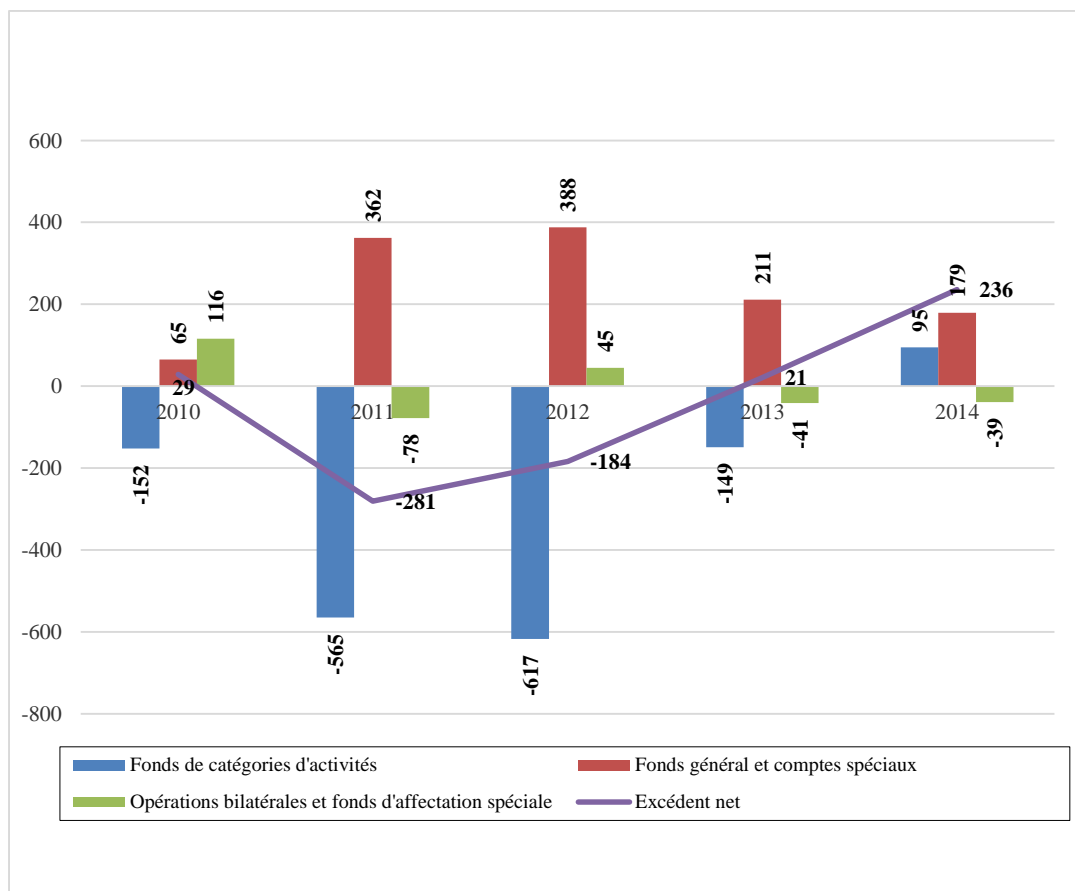
15. Le tableau 1 permet d'analyser l'excédent ou le déficit secteur par secteur. S'agissant de l'excédent enregistré pour les fonds destinés aux différentes catégories d'activités, une amélioration notable a été constatée en 2014, qui contraste avec la série de déficits enregistrés pour les exercices précédents, ce dont on ne peut que se féliciter. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation de l'excédent résulte principalement de l'accroissement des produits (885,5 millions de dollars, soit 23,5 pour cent), qui a été supérieur à celui des charges (641,6 millions de dollars, soit 16,4 pour cent).

Tableau 1: Résultats financiers par secteur pour la période 2010-2014 <i>(en millions de dollars)</i>					
Secteurs	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds de catégories d'activités					
Produits	3 577,3	2 894,1	3 236,1	3 763,5	4 649,0
Charges	3 729,4	3 458,8	3 853,2	3 912,3	4 553,9
Excédent/déficit	(-) 152,1	(-) 564,7	(-) 617,1	(-) 148,8	95,1
Excédent/déficit des autres secteurs					
Fonds général et comptes spéciaux	64,8	361,9	388,0	211,1	179,3
Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	115,8	(-) 77,9	44,8	(-) 41,3	(-) 38,6
Excédent/déficit total	28,5	(-) 280,7	(-) 184,3	21,0	235,8

16. Le déficit des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale a été compensé par les excédents des fonds destinés aux catégories d'activités, du Fonds général et des comptes spéciaux, de sorte que l'excédent net a atteint 235,8 millions de dollars, contre un excédent de

21,0 millions de dollars en 2013. Sur les deux exercices de 2011 et de 2012 uniquement, les déficits des opérations du PAM avaient atteint des niveaux élevés, et on ne peut que se féliciter du retour à l'équilibre entre les charges et les produits constaté en 2013 et en 2014.

Graphique 3: Excédent/Déficit global (en millions de dollars)



Produits, charges et excédent/déficit par secteur

17. Si l'on considère les trois secteurs des activités du PAM, à savoir les fonds destinés aux catégories d'activités, le Fonds général et les comptes spéciaux, et les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale, le montant total des contributions a augmenté pour les deux premiers, mais il a diminué légèrement pour le troisième.

18. En 2014, le total des produits a atteint 5,45 milliards de dollars, soit une hausse de 20,2 pour cent par rapport à 2013 (4,54 milliards de dollars). Les contributions en nature ont baissé de 1,5 pour cent par rapport au montant de 511,2 millions de dollars reçu en 2013.

19. S'agissant des fonds destinés aux catégories d'activités, le produit des contributions est passé de 3,76 milliards de dollars en 2013 à 4,65 milliards de dollars en 2014 et les charges ont augmenté, de 3,91 milliards de dollars en 2013 à 4,55 milliards de dollars en 2014. Il s'ensuit

que le déficit de 148,8 millions de dollars s'est transformé en un excédent de 95,1 millions de dollars en 2014.

20. Pour le Fonds général et les comptes spéciaux, les produits ont augmenté de 382,8 millions de dollars en 2014, en raison principalement de l'augmentation de 347,7 millions de dollars des autres produits; et les charges se sont accrues de 414,6 millions de dollars, du fait surtout de l'accroissement du coût des produits alimentaires distribués, de 215,7 millions de dollars en 2013 à 471,0 millions de dollars en 2014. Dans ce secteur, l'excédent a diminué, passant de 211,1 millions de dollars en 2013 à 179,3 millions de dollars en 2014.

21. S'agissant des opérations bilatérales et des fonds d'affectation spéciale, le montant total des produits a chuté de 8,4 millions de dollars en raison de la baisse des contributions, et les charges ont diminué, de 177,3 millions de dollars en 2013 à 166,2 millions de dollars en 2014. Dans ce secteur le déficit a marqué le pas puisqu'il est passé de 41,3 millions de dollars en 2013 à 38,6 millions de dollars en 2014.

Actifs et passifs

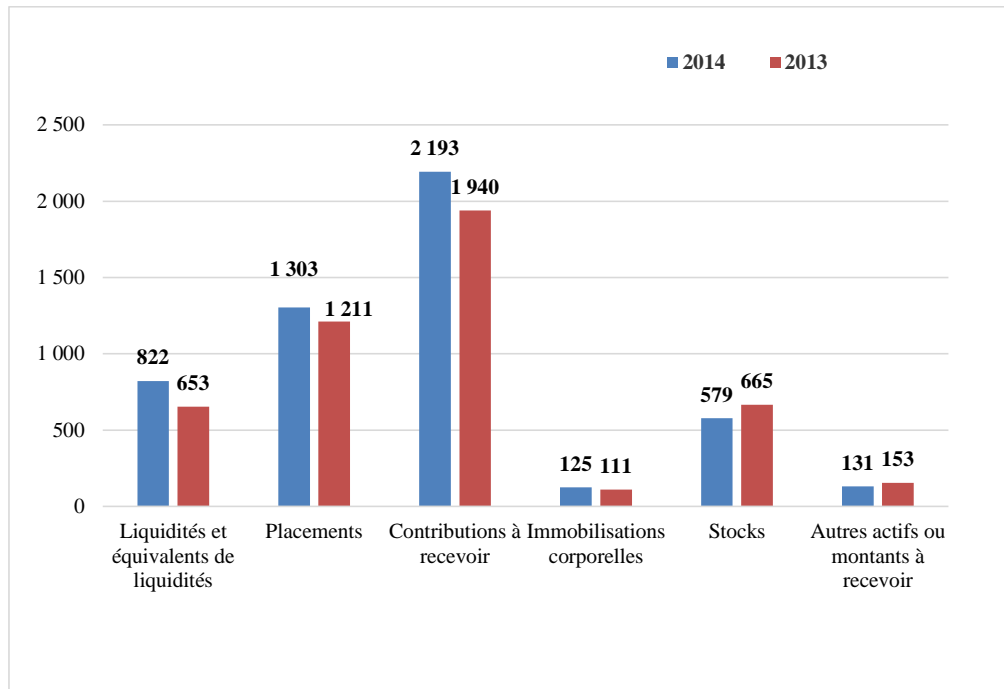
22. Le total des actifs a progressé de 420,3 millions de dollars en 2014, passant de 4,73 milliards en 2013 à 5,15 milliards en 2014. Des augmentations importantes ont été constatées pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie (169,3 millions de dollars), les placements à court terme (70,5 millions de dollars) et la fraction courante des contributions à recevoir (325,7 millions de dollars), tandis que des diminutions limitées étaient enregistrées pour les stocks (86,3 millions de dollars) et la fraction non courante des contributions à recevoir (72,6 millions de dollars). Les contributions à recevoir (fractions courante et non courante) ont représenté 42,6 pour cent des actifs, suivies par les placements (à court et à long terme), qui ont compté pour 25,3 pour cent du total des actifs.

23. Le total des passifs a augmenté de 170,3 millions de dollars, passant de 1,06 milliard de dollars en 2013 à 1,23 milliard de dollars au cours de l'année, en raison principalement de la hausse des dettes et des charges à payer (36,9 millions de dollars) et de la fraction non courante des passifs liés aux avantages du personnel (157,0 millions de dollars).

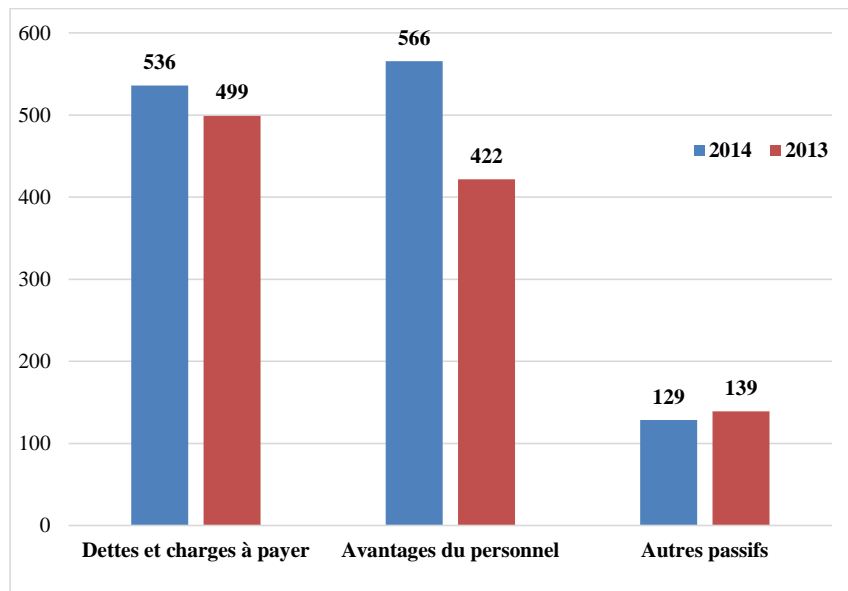
24. Sur le total des passifs liés aux avantages du personnel (565,5 millions de dollars), un montant de 350,9 millions de dollars (62,1 pour cent) a été imputé aux fonds et projets correspondants, et le solde de 214,6 millions de dollars a été imputé au Fonds général. Les dettes et charges à payer et les prestations dues aux employés ont représenté respectivement 43,6 pour cent et 46 pour cent du total des passifs. Les actifs nets du PAM après déduction des passifs s'élevaient à 3,92 milliards de dollars à la fin de 2014, en hausse de 250,0 millions de

dollars (6,8 pour cent) par rapport à l'année précédente. Les actifs et les passifs du PAM pour 2013 et 2014 sont indiqués respectivement dans les graphiques 4 et 5.

Graphique 4: Actifs du PAM (en millions de dollars)



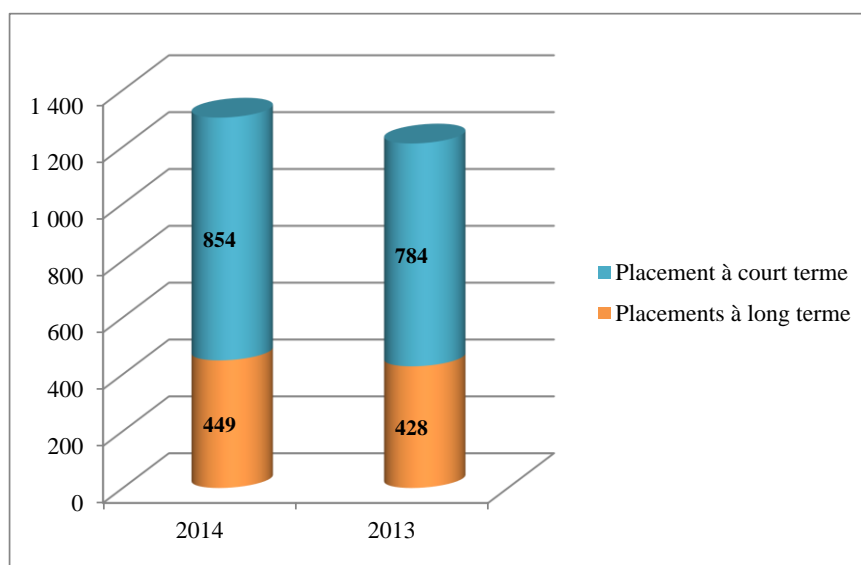
Graphique 5: Passifs du PAM (en millions de dollars)



Placements et rendements

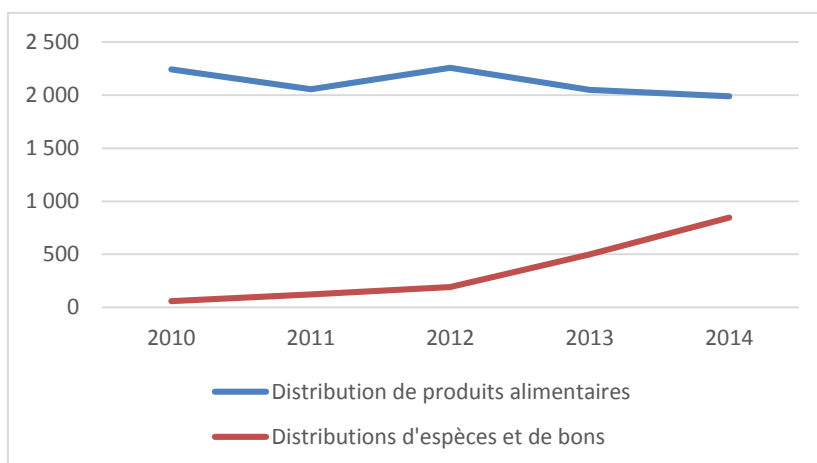
25. Le total des placements du PAM atteignait 1,30 milliard de dollars à la fin de 2014 (1,21 milliard à la fin de 2013), comme l'indique le graphique 6. Les placements à court terme comme à long terme ont augmenté au cours de l'année. Le rendement des placements a reculé de 19,0 millions de dollars, en grande partie du fait des pertes de change sur les placements à long terme, qui se sont élevées à 10,4 millions de dollars.

Graphique 6: Placements (en millions de dollars)



Opérations du PAM

26. Les opérations du PAM ont pour objet la distribution d'une aide, sous forme de vivres ou de transferts monétaires et de bons. Les montants de l'aide distribuée selon ces modalités – distribution de vivres ou bien transferts monétaires et bons – au cours de la période de cinq ans allant de 2010 à 2014 sont indiqués dans le graphique 7; il ressort de ce graphique que le PAM a de plus en plus recours aux transferts monétaires et aux bons, ce qui se traduit par une diminution du volume de produits alimentaires distribués et une progression de l'aide alimentaire fournie par le biais de transferts monétaires et de bons au cours de ces dernières années.

Graphique 7: Opérations du PAM en 2013 et 2014 (en millions de dollars)

Soldes des fonds et réserves

27. Au 31 décembre 2014, les réserves du PAM se montaient à 331,4 millions de dollars, soit une augmentation de 58,9 millions de dollars par rapport au montant de 2013 (272,5 millions de dollars). Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, qui doit servir à financer les activités opérationnelles futures du Programme, et constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Au 31 décembre 2014, le montant total des soldes des fonds et des réserves s'élevait à 3,92 milliards de dollars, en hausse par rapport aux 3,67 milliards de dollars de 2013.

Exécution du budget

28. L'incertitude inhérente au financement assuré par les donateurs pèse sur le processus budgétaire du PAM. Il se peut que cette incertitude explique en partie le taux d'utilisation des crédits budgétaires au cours de l'exercice 2014, à la fois faible et insuffisant, qui est mis en évidence au tableau 2. Le budget final du PAM pour 2014 s'établissait à 8,19 milliards de dollars. Le tableau 2, qui fait apparaître le taux d'exécution de différents éléments du budget, montre que ces taux ont dans l'ensemble été faibles, sauf pour le budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP), qui couvre les coûts d'appui indirects du PAM, lesquels ne sont liés à aucune opération particulière. À titre d'exemple, le taux d'exécution a atteint 56,9 pour cent pour le poste des produits alimentaires, 54,7 pour cent pour les transferts monétaires et les bons, et 57,3 pour cent pour le total des coûts directs afférents aux projets. Au total, le pourcentage d'exécution du budget final total s'est élevé à 58,8 pour cent en 2014, contre 63,7 pour cent en 2013.

Tableau 2: Exécution du budget en 2014				
Éléments	Budget initial (en millions de dollars)	Budget final (en millions de dollars)	Exécution – 2014 (en %)	Exécution – 2013 (en %)
Produits alimentaires	3 698,8	4 978,3	56,9	59,0
Transferts de vivres	2 256,2	3 053,1	55,5	59,2
Transport extérieur	266,6	296,9	45,6	45,9
TTEM (transport terrestre, entreposage et manutention)	925,5	1 277,5	60,7	62,6
Autres COD (coûts opérationnels directs)	250,4	350,9	64,1	58,3
Espèces et bons	1 127,0	1 493,3	54,7	67,2
Transferts d'espèces et de bons – montant	1 017,6	1 366,0	56,3	68,3
Transferts d'espèces et de bons – coûts d'exécution	41,7	0,0	0,0	0,0
Transferts d'espèces et de bons – autres coûts	67,7	127,3	24,5	46,2
Développement et augmentation des capacités	333,7	552,9	54,7	74,1
Coûts opérationnels directs	5 159,5	7 024,5	56,2	61,2
Coûts d'appui directs	697,3	879,9	65,9	69,2
Total des coûts directs afférents aux projets	5 856,8	7 904,4	57,3	62,2
Budget administratif et d'appui aux programmes ordinaire	281,8	281,8	99,5	99,3
Fonds d'équipement et fonds pour le renforcement des capacités	9,2	9,2	95,3	95,1
Total des coûts indirects	291,0	291,0	99,4	99,0
TOTAL	6 147,8	8 195,4	58,8	63,7

29. La direction a indiqué que l'utilisation des crédits budgétaires au cours de l'exercice dépend du montant, de la date de confirmation et de la prévisibilité des contributions, ainsi que des difficultés propres aux opérations. La Directrice exécutive indique également dans sa Déclaration que l'écart entre le budget final pour les coûts afférents aux projets et le montant effectivement utilisé découle de ces contraintes.

VI. Modifications apportées aux états financiers de 2014 compte tenu de l'audit

30. Au cours de nos travaux, le PAM a apporté certaines modifications ou corrections pour tenir compte de nos indications. Quelques-uns des principaux changements apportés sont indiqués ci-après.

i) Nous avons observé que les immobilisations incorporelles en cours de développement comprenaient une immobilisation incorporelle générée en interne, l'appui aux systèmes pour la gestion des achats anticipés, d'une valeur de 1,3 million de dollars. Or cette dépense a déjà été comptabilisée en charges en 2013 et ne doit donc pas être ultérieurement incorporée dans le coût d'une immobilisation incorporelle, conformément au paragraphe 70 de la norme IPSAS 31. Tout en acceptant de rectifier cette erreur, la direction a déclaré que celle-ci s'était produite en raison de la façon dont l'écriture de 2013 avait été codée. La direction a ajouté que, depuis lors, une modification a été communiquée dans la façon d'enregistrer une écriture de régularisation, pour faire en sorte que les écritures de ce type ne soient pas reprises par le programme de clôture. En outre, à titre préventif, le fichier d'enregistrement central des actifs et la commande interne seront bloqués une fois l'ajustement terminé.

ii) Les notes suivantes incluses dans les États financiers ont été développées ou améliorées:

- Note 2.4 sur les stocks;
- Note 2.6 sur les placements à long terme;
- Note 4.8 sur la dépréciation et l'amortissement;
- Note 8.2 sur les actifs et passifs éventuels ou découlant d'obligations juridiques.

VII. Observations de l'audit

Rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS

31. S'agissant des stocks de produits alimentaires, les opérations sont enregistrées dans le système WINGS II du PAM jusqu'au moment où les stocks sont comptabilisés en charges, tandis que les données sur le mouvement des stocks sont enregistrées dans COMPAS. Les deux systèmes n'utilisent pas la même plateforme et appliquent des règles de validation différentes, assorties de contrôles de la qualité des données différents. Le transfert des données entre les deux systèmes est possible grâce à l'interface de gestion des produits alimentaires WINGS-COMPAS mise en place en 2009 à titre de solution provisoire. Un service appartenant

à la Division de la logistique au Siège du PAM effectue chaque année un rapprochement des inventaires physiques saisis dans COMPAS et WINGS, qui porte sur le volume des stocks de produits alimentaires. La Sous-Division de la comptabilité générale procède ensuite manuellement à un ajustement au moyen de pièces de journal, afin de faire correspondre les stocks enregistrés dans le système WINGS et l'inventaire physique, en se fondant sur le rapport établi par ce service.

32. L'année dernière, nous avons recommandé d'améliorer les procédures de rapprochement entre les systèmes SAP et COMPAS, en particulier en ce qui concerne les éléments de rapprochement afférents aux projets clos.

33. Nous observons que l'écart d'inventaire a diminué, passant de 13 966 tonnes en 2013 à 3 994 tonnes en 2014. Nous saluons les efforts consentis par la direction en 2014 pour réduire l'écart entre les deux systèmes.

34. Le PAM a indiqué que les deux systèmes, WINGS et COMPAS, fonctionnaient en utilisant des ensembles de règles et de modalités de validation des données différentes et que les incohérences entre les deux systèmes persisteraient tant que la mise en place du système d'appui à la gestion logistique (LESS) ne sera pas achevée. Le PAM a ajouté qu'il continuera d'accorder une importance particulière à la nécessité de procéder dans les meilleurs délais au rapprochement entre les deux systèmes.

Immobilisations corporelles

35. Pour comptabiliser les immobilisations, le PAM s'appuie sur la norme IPSAS 17 – Immobilisations corporelles ainsi que sur ses propres méthodes de comptabilisation fondées sur les normes IPSAS. Le PAM a communiqué des renseignements détaillés sur les immobilisations corporelles dans le fichier d'enregistrement central des actifs (AMR) issu de WINGS II. Au 31 décembre 2014, cet inventaire répertoriait 11 263 éléments d'actif portant des numéros distincts. En matière de gestion des actifs, nous avons recommandé l'année dernière de renforcer les contrôles portant sur la détermination de la classe d'actifs et sur le respect du seuil d'inscription des actifs en immobilisations.

36. Nous avons examiné le fichier AMR et divers rapports figurant dans WINGS II et avons observé les discordances ou les défaillances ci-après dans l'enregistrement et la comptabilisation d'un certain nombre d'actifs, ainsi que des défaillances dans les contrôles informatiques et des inexactitudes dans l'adaptation du système aux règles internes.

37. D'après la Note 2.7 afférente aux états financiers, les actifs corporels sont inscrits en immobilisations si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 5 000 dollars. Nous avons observé que des actifs d'une valeur inférieure à ce seuil avaient été inscrits en immobilisations en 2014, année de leur acquisition, au lieu d'être comptabilisés en charges. La valeur brute de ces actifs qui auraient dû être inscrits en charges s'élevait à 32 379 dollars. Cela indique que le système n'a pas été correctement adapté aux règles internes et que la procédure de validation des données et les contrôles des écritures n'ont pas permis d'éviter ce type d'erreurs récurrentes.

Tout en reconnaissant ces erreurs, le PAM a indiqué que des contrôles réguliers étaient en place pour s'assurer que les actifs supérieurs au seuil fixé et uniquement ceux-ci étaient comptabilisés en immobilisations et que, grâce au rapport de suivi des actifs élaboré en 2014, il avait pu réduire de manière substantielle le nombre d'erreurs d'affectation au cours de l'exercice par rapport aux exercices précédents.

38. Nous avons observé que, dans certains cas, des actifs dont la description est identique étaient classés dans deux catégories différentes. En 2014, la valeur brute de ces actifs s'élevait à 65 071 dollars. Cela semble indiquer que le classement de ces actifs n'a pas été paramétré correctement dans le système. Le PAM est convenu que certains actifs n'avaient pas été classés dans les bonnes catégories et a assuré que des mesures correctives seraient prises en 2015.

Recommandation 1

Nous réaffirmons que le système de suivi utilisé pour inscrire en immobilisations les actifs d'une valeur supérieure au seuil de 5 000 dollars et pour procéder au classement des actifs pourrait être renforcé.

39. La direction a accepté cette recommandation.

Régularisations effectuées après clôture

40. En 2013, nous avons recommandé la mise en place d'un système plus rigoureux de vérification des procédures et de contrôle comptable afin d'améliorer l'enregistrement des opérations en temps voulu, notamment l'exactitude des écritures de régularisation en fin d'exercice, ainsi que l'exactitude des données saisies dans le champ relatif à la date du document.

41. Nous avons observé qu'en 2014, le PAM avait enregistré 48 007 écritures de régularisation après clôture antérieures au 1^{er} janvier 2014. Ces écritures tardives représentaient 4,58 pour cent du nombre total de document saisis dans le système en 2014.

42. Le PAM a indiqué que les contrôles en place étaient suffisants pour s'assurer que les opérations enregistrées étaient correctes et que la latitude donnée par les contrôles informatiques portant sur la date des documents était conforme à la procédure de validation des opérations.

Recommandation 2

Le PAM pourrait continuer de renforcer le mécanisme permettant d'enregistrer rapidement les données dans le système, de manière à réduire le nombre d'écritures de régularisation après clôture et le nombre d'écritures tardives.

43. La direction a accepté la recommandation d'audit.

VIII. Fraude et présomption de fraude

44. Nous avons noté que les cas de fraude signalés en 2014 au Bureau de l'Inspecteur général concernaient des actes frauduleux commis par des fournisseurs, des vols et des détournements de produits alimentaires, d'articles non alimentaires et de numéraire par des agents du PAM et des tiers, pour une valeur totale estimée à 850 436 dollars, sur laquelle aucun montant n'a été recouvré jusqu'ici.

IX. Pertes, versements à titre gracieux et annulations de créances

45. Nous avons constaté qu'un montant total de 16,6 millions de dollars a été passé par profits et pertes en 2014. Ce total comprend des annulations de contributions à recevoir à hauteur de 4,4 millions de dollars, qui correspondent à des montants non versés par les donateurs, et des pertes de produits alimentaires, d'un montant de 11,8 millions de dollars pour un volume de 17 220 tonnes, qui se sont produites après l'arrivée des denrées alimentaires dans le pays bénéficiaire.

X. Contrôles internes

46. Nous sommes satisfaits des travaux préparatoires de la déclaration sur le contrôle interne, instituée au PAM en 2011, dans le cadre desquels la haute direction et l'Inspecteur général ont donné des assurances suffisantes pour confirmer que les contrôles internes ont fonctionné de manière efficace au PAM pendant l'exercice considéré.

XI. Application des recommandations du Commissaire aux comptes

47. Nous avons examiné l'ensemble des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations présentées au Conseil d'administration dans nos rapports précédents sur les États financiers du PAM.

48. Nous attendons que des mesures supplémentaires soient prises pour appliquer les recommandations suivantes:

- mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information (comptes annuels de 2010);
- communication de l'information sur les fonds effectivement disponibles au cours de l'exercice afin d'améliorer la compréhension du document budgétaire et d'en faciliter l'utilisation (comptes annuels de 2013);
- rationalisation et standardisation de la gestion des fonds d'affectation spéciale au niveau des bureaux régionaux et des bureaux de pays (comptes annuels de 2013).

XII. Remerciements

49. Nous tenons à faire état de l'esprit de coopération dont la direction et les fonctionnaires du PAM ont fait preuve au cours de nos vérifications.



Shashi Kant Sharma
Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Commissaire aux comptes
le 1^{er} avril 2015

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BMIP	Plan général d'assurance médicale
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
COD	coûts opérationnels directs
COMET	outil de suivi et d'évaluation à l'usage des bureaux de pays
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MIP	régime d'assurance maladie du personnel recruté localement
MSCI	Morgan Stanley Capital International
PACE	programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PREP	programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM